



Assemblée générale

Soixante-septième session

30^e séance plénière

Lundi 5 novembre 2012, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Gaspar Martins (Angola), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 85 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/67/152)

Projet de résolution (A/67/L.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

En raison des conditions climatiques extrêmes de la semaine dernière, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique n'a pas pu se rendre à New York pour présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2011. La déclaration qu'il avait préparée à l'avance sera publiée ultérieurement en tant que note du Secrétaire général. Des photocopies de cette déclaration sont également disponibles dans cette salle.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.3.

M^{me} Ventura (Canada) (*parle en anglais*) :

Au nom de la délégation canadienne agissant au nom du Président du Conseil des gouverneurs de l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA), j'ai le plaisir de présenter le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Comme les collègues le savent, l'Assemblée générale examine ce projet de résolution chaque année. Il a pour origine une demande faite au titre du Statut de l'AIEA et de l'Accord de 1957 régissant les relations entre l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est le moyen par lequel l'Assemblée générale prend note de la déclaration du Directeur général, ainsi que des résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale, et se félicite du travail accompli par l'Agence.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie a été négocié à Vienne par les États membres de l'AIEA ainsi que dans le cadre de consultations ici à New York.

Il s'agit d'une mise à jour factuelle du texte de l'année dernière (résolution 66/7), avec le simple ajout des dates et de la liste des résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale à sa cinquante-sixième session.

J'ai le plaisir de recommander ce projet de résolution à l'examen de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement qu'il sera cette année encore adopté par consensus.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays membres du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein et la Norvège, pays membres de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Nous avons le plaisir d'appuyer le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (AIEA), un rapport qui réaffirme une nouvelle fois le rôle indispensable de l'Agence en matière de non-prolifération des armes nucléaires en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que dans les domaines du transfert de technologies et de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires.

L'Union européenne reste attachée à une action multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive et souligne l'importance de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le Traité comme États non dotés d'armes nucléaires. L'Union européenne se félicite du consensus sur le Plan d'action intervenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Le Plan d'action, ainsi que l'accord sur le processus de mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995 par la Conférence d'examen du TNP, qui prévoit notamment l'organisation en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, sont l'expression de notre volonté commune non seulement de respecter, mais aussi de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. À cet égard, l'Union européenne félicite le Facilitateur, S. E. M. Jaakko Laajava, de son professionnalisme et des consultations qu'il a menées, ainsi que de son rapport sur les préparatifs d'une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, présenté pendant la réunion

du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP tenue plus tôt cette année à Vienne.

L'Union européenne rappelle que l'AIEA a tenu en novembre 2011 un forum sur cette question et se félicite de l'appui apporté par l'Agence à la mise en œuvre de la résolution de 1995, notamment avec la préparation d'une documentation de base pour la conférence de 2012 sur les modalités qui régiraient la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, comme l'avait demandé le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010. À cet égard, et en vue de contribuer à ces efforts internationaux, l'Union européenne est heureuse de réaffirmer son appui au processus devant mener à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme l'a confirmé la récente adoption, le 23 juillet, d'une nouvelle décision du Conseil de l'Union européenne. Comme elle l'a annoncé au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de cette année, l'Union européenne a le plaisir de confirmer la tenue aujourd'hui même et demain d'un séminaire sur la piste 2 organisé par le consortium de l'Union européenne sur la non-prolifération à Bruxelles. Cet événement devrait permettre un échange de vues franc sur tous les aspects relatifs à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 a réaffirmé le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), chargée de vérifier et d'assurer le respect par les États parties de leurs obligations au titre des accords de garanties, en vue d'empêcher le détournement des matières nucléaires de leurs utilisations pacifiques. L'Union européenne demeure profondément préoccupée de ce que le régime de non-prolifération reste durablement et gravement remis en cause par la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée et la République arabe syrienne, préoccupations confirmées par les récents rapports du Directeur général de l'AIEA au Conseil des gouverneurs. Le Conseil a encore une fois jugé nécessaire d'adopter une résolution sur l'Iran réaffirmant les exigences énoncées dans sa résolution de 2011 et exhortant l'Iran à s'acquitter pleinement et sans délai des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à se conformer aux exigences du Conseil des gouverneurs, notamment l'application des dispositions de la rubrique 3.1 modifiée ainsi que la mise en œuvre et la rapide entrée en vigueur du Protocole additionnel.

L'Union européenne a appuyé pleinement l'adoption de cette résolution.

L'Union européenne tient à souligner une nouvelle fois que le Conseil de sécurité, en tant qu'arbitre ultime des questions de paix et de sécurité internationales, est chargé de prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect des obligations conférées par le TNP, et notamment des accords de garanties. Le système des garanties de l'Agence est un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. À cet égard, l'Union européenne tient à exprimer sa satisfaction suite à l'adoption par la Conférence générale de l'AIEA, à une majorité écrasante, d'une résolution intitulée « Le Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité du système des garanties et l'application du Modèle de protocole additionnel ». L'Union européenne remercie les États membres de l'AIEA de leur large appui à cette résolution traditionnellement présentée par l'Union européenne. L'Union européenne tient à redire que, de son point de vue, les mesures contenues dans le Modèle de protocole additionnel font partie intégrante du système des garanties de l'AIEA et que les accords de garanties généralisées, conjugués aux protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA. L'Union européenne appelle à l'universalisation sans délai de ces deux instruments cardinaux du système de garanties de l'AIEA.

S'agissant de la sûreté nucléaire et, plus particulièrement, de la réaction de l'Union européenne suite à l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, je tiens à mentionner que, le 25 mars 2011, le Conseil européen a demandé à ce que des évaluations complètes des risques pour la sûreté – des tests de résistance – soient menées dans les centrales nucléaires européennes. Les 17 rapports nationaux – à savoir 15 pays membres de l'Union européenne, la Suisse et l'Ukraine – couvrant toutes les centrales nucléaires de l'Union européenne et des pays participants ont été ensuite évalués par 80 experts européens chargés de les examiner. De nombreux observateurs de pays tiers ont également participé à cette initiative sans précédent. Le rapport issu de cet examen collégial a été transmis au Conseil européen à sa réunion de juin 2012. En juillet, un plan d'action a été approuvé afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations contenu dans le rapport. Comme l'a demandé le Conseil européen en mars 2011, la Commission européenne va maintenant examiner les éventuels changements à apporter à la législation européenne, principalement à la directive sur la sûreté

nucléaire, et transmettra ses propositions aux États membres.

L'Union européenne attache la plus grande importance au respect des normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire dans le monde. La coopération internationale est déterminante pour promouvoir le cadre mondial de sûreté nucléaire. Dans ce contexte, la Convention sur la sûreté nucléaire, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs sont des instruments d'une importance majeure. L'Union européenne appelle tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à devenir sans plus tarder parties contractantes aux conventions sur la sûreté nucléaire. Le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire est également un instrument important que les États Membres et le Secrétariat doivent appliquer.

Nous nous trouvons face à une nouvelle ère, où s'imposent les menaces d'acteurs non étatiques, en particulier de terroristes, qui cherchent à se procurer des armes de destruction massive et des technologies et matières connexes, et qui présentent l'un des risques potentiellement les plus destructeurs pour la sécurité mondiale. Compte tenu des menaces actuelles, l'Union européenne appuie activement les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi qu'un certain nombre d'autres initiatives internationales, notamment le Partenariat mondial du Groupe des Huit contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, les sommets sur la sécurité nucléaire et l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire. L'Union européenne attend avec intérêt la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux, qui se tiendra en juillet 2013 et à laquelle tous les États peuvent participer. Elle se félicite du rôle que des processus et initiatives internationaux peuvent jouer s'agissant de faciliter les synergies et la coopération en matière de sécurité nucléaire.

L'Union européenne appuie les activités menées par l'AIEA en matière de sécurité nucléaire dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive. L'UE, avec ses différents États membres, est un des principaux

donateurs du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, ses contributions s'élevant à 30 millions d'euros à ce jour. Jusqu'à présent, plus de 50 pays ont bénéficié d'une assistance financée par des actions communes et des décisions du Conseil de l'Union européenne. Ce nombre continue de croître.

Durant la période 2007-2013, au titre de l'instrument de stabilité de l'UE, près de 260 millions d'euros seront consacrés à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans le monde. Sur ce montant, plus de 100 millions d'euros seront affectés à l'initiative de l'Union européenne concernant les centres d'excellence régionaux pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'objectif de ces centres d'excellence est d'investir pour donner plus de moyens institutionnels aux parties prenantes dans des pays partenaires afin de réduire les risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, quelle que soit leur origine. Dans le même temps, l'Union européenne a intensifié ses efforts de sensibilisation et de coordination auprès de partenaires clés et d'organisations internationales. Le 19 avril, le Conseil de sécurité s'est félicité de la création des centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (voir S/PV.6752); une conférence importante consacrée à ces centres a été organisée le 22 juin à l'ONU, à New York; les services de l'Union européenne sont sur le point de finaliser un large accord sur la coordination avec le Bureau de la sécurité nucléaire de l'AIEA qui donnera lieu à des travaux réguliers, à un niveau stratégique et technique, sur les aspects radiologiques et nucléaires de l'initiative des centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Une protection physique efficace est de la plus haute importance pour que des matières nucléaires ne risquent pas de se retrouver entre les mains de terroristes ou d'être accidentellement utilisées pour d'autres usages, et pour protéger les installations nucléaires contre une utilisation non autorisée et des actes malveillants. L'Union européenne appelle donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à son Amendement de 2005.

Enfin, plusieurs instruments financiers de l'Union européenne sont mis à contribution pour appuyer à la fois l'AIEA et la coopération avec des pays tiers en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie et de la

technologie nucléaires à des fins pacifiques, pour un montant annuel total de près de 150 millions d'euros. Là où les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sont impliquées, l'AIEA joue un rôle important dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'en matière de sûreté nucléaire et radiologique, dans les États Membres participants. Une partie des fonds versés par l'Union européenne par l'intermédiaire de ses instruments financiers servent à des pays tiers et sont affectés au Fonds de coopération technique de l'AIEA, dont l'Union européenne et ses États membres comptent parmi les principaux contributeurs. Nous versons également des contributions importantes à l'initiative de l'AIEA en faveur des utilisations pacifiques. Le 4 mai, en marge des réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, l'Union européenne a organisé une rencontre parallèle sur la question des utilisations pacifiques, avec la participation de l'AIEA.

M. Ferguson (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie félicite le Directeur général, M. Amano, pour son rapport (A/67/152) sur les réalisations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les défis qu'il lui faudra relever dans les années à venir.

En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Australie prend très au sérieux les responsabilités que cela implique. Nous attachons beaucoup d'importance au rôle central joué par l'AIEA dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des activités nucléaires, l'élargissement de la contribution humanitaire des technologies nucléaires et la vérification du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération.

Depuis l'accident de Fukushima, les mesures et initiatives que ne cesse de prendre le Directeur général, M. Amano, ont permis d'améliorer la sûreté nucléaire internationale, en particulier par l'application du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. Le Plan d'action est une preuve concrète et solide du fait que notre priorité à tous est de mettre en place les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire. Nous encourageons les États à prendre les devants et à appliquer les mesures énoncées dans le Plan, ainsi que toute autre mesure adaptée à leur situation.

L'Australie se félicite des bons résultats de la deuxième Réunion extraordinaire des parties à la Convention sur la sûreté nucléaire, organisée en août, en particulier de l'actualisation des règles et lignes

directrices qui renforceront la sûreté nucléaire par des processus plus complets de présentation des rapports nationaux et d'évaluation par les pairs.

Même si elles sont importantes, les mesures de sûreté ne sont pas les seuls éléments nécessaires pour protéger adéquatement les populations et l'environnement. Le programme de sécurité nucléaire de l'AIEA et son rôle dans les initiatives et les activités internationales ayant trait à la sécurité nucléaire sont tout aussi importants. Le système de garanties de l'AIEA est l'un des principaux piliers du régime de non-prolifération nucléaire. Pour être totalement efficace, le système de garanties de l'AIEA doit avoir une couverture universelle. L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est indispensable à ce système. Nous continuons d'appeler les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans plus tarder, et à soumettre leurs installations nucléaires aux garanties de l'AIEA. Nous continuons d'appeler tous les États parties au TNP qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations en vertu du Traité, à conclure des accords de garanties généralisées ainsi que des protocoles additionnels, et à le faire dans les meilleurs délais.

Les États doivent s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties. Les obligations découlant du système de garanties de l'AIEA ne sont pas facultatives. Par conséquent, nous continuons de penser qu'il est profondément préoccupant que certains États continuent de violer leurs obligations en matière de garanties. Nous appelons ces pays à collaborer avec l'Agence pour régler toutes les questions, à démontrer de façon concluante les intentions pacifiques de leurs programmes nucléaires et à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations internationales, y compris en apaisant les inquiétudes de la communauté internationale. L'Australie félicite l'Agence de ses efforts constants en vue de régler ces questions.

L'Australie continue d'aider l'Agence à mettre au point des techniques et stratégies de garanties. Récemment, l'Université d'Australie occidentale est devenue le dernier membre en date de son réseau de laboratoires d'analyse. Dans ce rôle, elle analysera des échantillons de l'environnement avec la capacité de détecter des activités nucléaires illicites.

L'Australie est déterminée à coopérer étroitement avec l'Agence et les pays de la région Asie-Pacifique dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Australie met sa base spécialisée de

recherches scientifiques à la disposition de pays de la région et d'autres États Membres et facilite l'utilisation et l'échange de matériel et de personnel. Nous appuyons en outre fermement le programme de coopération technique de l'Agence.

L'Agence joue un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des États à prévenir, diagnostiquer et traiter les problèmes médicaux grâce aux technologies nucléaires. Nous ne devons jamais perdre de vue ces avantages humanitaires, et l'AIEA est particulièrement bien placée pour appuyer ces initiatives à travers le monde.

L'Australie a récemment annoncé l'accroissement de sa capacité de production en matière de médecine nucléaire, ce qui, au cours des prochaines années, lui permettra de répondre largement aux besoins mondiaux en radio-isotopes médicaux. Nous devons faire des progrès à la fois en matière de médecine nucléaire et dans les efforts mondiaux de non-prolifération en réduisant au minimum l'utilisation civile de l'uranium hautement enrichi. Notre nouvelle centrale utilise uniquement de l'uranium faiblement enrichi. Par ailleurs, l'Australie poursuit la mise au point de sa technologie spécialisée de gestion des déchets nucléaires, Synroc, afin d'encapsuler et de stocker en toute sécurité les déchets provenant de l'expansion de ses activités de production liées à la médecine nucléaire.

Enfin, l'Agence opère dans un contexte en constante évolution, et nous devons veiller à ce qu'elle ait la capacité de réagir rapidement et efficacement aux faits nouveaux, qu'ils soient liés à la sûreté nucléaire, à la protection physique, à la prolifération nucléaire ou au développement durable. L'Australie continuera d'apporter son appui technique, financier et politique afin que l'Agence soit en mesure d'aider les États à relever les défis actuels et futurs.

L'Australie est heureuse d'être coauteur du projet de résolution A/67/L.3 sur le rapport de l'AIEA.

M^{me} Tandon (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir établi le rapport annuel pour l'année 2011, tel que transmis dans la note du Secrétaire général (A/67/152).

La demande mondiale croissante en énergie, ainsi que les préoccupations relatives aux changements climatiques, à l'instabilité des prix des combustibles fossiles et à la sécurité de l'approvisionnement en énergie, demeurent des facteurs essentiels pour tous

les pays lorsqu'il s'agit de constituer leur bouquet énergétique. Cela se reflète dans l'observation figurant dans le rapport à l'effet qu'en dépit de l'accident nucléaire survenu au Japon en mars 2011, l'énergie nucléaire reste une option importante non seulement pour les pays dotés de programmes nucléaires, mais également pour les pays en développement dont les besoins énergétiques ne cessent d'augmenter. Nous prenons note du fait que les prévisions de l'AIEA après cet accident concernant la capacité mondiale en matière d'énergie nucléaire en 2030 ne sont que légèrement inférieures aux prévisions initiales, car certains pays ont reporté à plus tard leur décision de lancer des programmes nucléaires.

L'accident de Fukushima a suscité une réponse globale à la question du renforcement de la sûreté nucléaire, et les États Membres sont en train de réévaluer la sécurité des centrales nucléaires existantes. Même si les résultats de ces réévaluations seront révisés à la lumière de nouvelles informations qui pourraient être recueillies à l'avenir, on ne peut que se réjouir du fait que le niveau de sûreté nucléaire des 435 centrales nucléaires en fonctionnement dans le monde demeurait élevé en 2011, selon les données recueillies par l'AIEA et l'Union mondiale des exploitants nucléaires.

Cependant, comme l'accident de Fukushima l'a démontré, nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance. L'AIEA devrait également prendre toutes les mesures nécessaires pour apaiser les craintes du public et des États Membres quant à la sûreté des centrales nucléaires, compte tenu des progrès actuels en matière de conception et de technologie. Par conséquent, nous voudrions appeler toutes les parties prenantes à coopérer pour continuer à améliorer la sûreté nucléaire. Dans ce contexte, nous encourageons l'AIEA à déployer des efforts concertés afin de garantir la libre circulation entre les États Membres des informations, technologies et équipements les plus récents en matière de sûreté nucléaire.

L'énergie nucléaire joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de l'Inde en matière de croissance économique durable. Dans le même temps, l'Inde participe activement à la mise au point de technologies nucléaires dans divers autres domaines que l'énergie nucléaire. Il s'agit notamment d'applications pour l'amélioration des types de cultures, la protection des cultures et les technologies d'après-récolte à base de rayonnements, le radiodiagnostic et la radiothérapie pour les maladies, ainsi que les technologies pour l'approvisionnement en eau potable.

Le programme nucléaire indien est orienté vers l'optimisation du potentiel énergétique offert par les ressources en uranium disponibles et l'exploitation des vastes réserves indiennes de thorium. Nous pensons que les ressources en uranium disponibles dans le monde ne permettront pas de maintenir durablement l'expansion envisagée de l'énergie nucléaire, à moins d'adopter une approche privilégiant un cycle du combustible fermé et par la suite un cycle du combustible thorium.

Dans ce contexte, nous voudrions mentionner la réunion technique de l'AIEA qui s'est tenue en Inde en octobre 2011, où plus de 50 experts représentant 20 États membres ont examiné divers sujets liés au thorium. Les participants ont pris note des avantages potentiels du thorium pour l'expansion de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le monde, et ont conclu que cette technologie était suffisamment développée pour un début de commercialisation. Nous encourageons l'Agence à s'intéresser davantage au cycle du combustible thorium. Grâce à ses excellentes propriétés physiques et nucléaires, le thorium est considéré par beaucoup, à juste titre, comme le carburant de l'avenir.

L'Inde dispose actuellement de 20 réacteurs opérationnels avec une capacité installée de 4 780 mégawatts, et de sept réacteurs en cours de construction avec une capacité installée de 5 300 mégawatts. La première unité de réacteur à eau lourde électrique sous pression située à Kudankulam, de 1 000 mégawatts, atteindra la première phase de criticité très bientôt. La deuxième unité devrait suivre peu de temps après. Les travaux se poursuivent dans quatre centrales nucléaires pour l'installation de réacteurs électrique à eau lourde sous pression de 700 mégawatts, qui sont de conception locale. Deux de ces centrales sont situées à Rawatbhata, dans le Rajasthan, et deux autres à Kakrapar, dans le Gujarat. Le prototype du réacteur surgénérateur à neutrons rapides de 500 mégawatts est également à un stade avancé de construction. Nous sommes en train de mener des négociations avec d'éventuels fournisseurs étrangers en vue de construire des centrales nucléaires sur divers sites, dans le cadre de plusieurs autres projets de réacteurs.

Nous avons été heureux d'accueillir trois nouveaux membres au sein du Projet international sur les réacteurs nucléaires (INPRO) en 2011. L'Inde a été associée à l'INPRO dès son lancement et a contribué à le faire progresser. Nous pensons que ce programme est susceptible de rendre l'énergie nucléaire accessible d'une façon sûre et durable, en particulier aux nouveaux

entrants qui empruntent cette voie. L'AIEA, par l'entremise de l'INPRO, doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans la mise au point de technologies innovantes pour une utilisation sûre de l'énergie nucléaire.

Ma délégation appuie pleinement les autres activités entreprises par l'AIEA pour promouvoir l'innovation dans le secteur de l'énergie nucléaire par le biais de groupes de travail techniques spécialisés dans les diverses technologies utilisées par les réacteurs, dans les réacteurs de petite et moyenne taille et les applications non électriques. Les projets de recherche coordonnés, organisés par l'AIEA, constituent un excellent cadre pour la compréhension et le développement de ces technologies.

L'Inde attache une grande importance aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires. Nous contribuons à ces activités en participant aux réunions techniques et aux projets de recherche coordonnés, et nous appuyons aussi le programme de fusion nucléaire de l'Agence.

Ma délégation est d'avis que les programmes et les réalisations de l'Agence en matière d'applications nucléaires dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine et de la nutrition, de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement, ainsi que dans le secteur industriel, sont particulièrement utiles pour répondre aux besoins des pays en développement. Nous continuerons d'apporter notre appui à ces programmes de l'AIEA, notamment en offrant des services d'experts et des bourses dans des institutions de renom en vue de former des stagiaires ressortissants de divers États membres.

Nous prenons acte du rapport annuel de l'AIEA pour 2011. L'Inde appuie les activités de l'AIEA et s'est portée coauteur du projet de résolution A/67/L.3 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Lazarev (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour son rapport sur les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée (voir A/67/152). La délégation du Biélorus réitère son appui à l'Agence, principale organisation internationale qui contribue à l'utilisation sûre, fiable et pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement durable.

Le passé a été difficile pour l'ensemble de la communauté nucléaire internationale, notamment pour l'AIEA, depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, au Japon. Un quart de siècle après la catastrophe de Tchernobyl, le monde a de nouveau été confronté à un accident nucléaire, ce qui nous a obligés à réévaluer la question de la sûreté nucléaire et le moyen de la garantir.

Nous notons la grande quantité de travail qui a été accomplie par le secrétariat de l'Agence, en coopération avec les États membres, en vue d'adapter les méthodes actuellement en vigueur pour garantir un régime mondial de sûreté nucléaire. Le Biélorus a pris une part active à ce processus et compte apporter sa propre contribution à la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA, approuvé à la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale en septembre 2011.

Le Biélorus estime de la plus haute importance la nécessité de veiller à la sûreté nucléaire et radiologique dans le cadre de la mise en œuvre de son programme national d'énergie nucléaire. La sûreté, à l'avenir, de ces programmes est une priorité nationale, et notre pays suit toutes les étapes nécessaires au développement de l'énergie nucléaire en étroite coopération avec l'Agence et dans le respect rigoureux de ses normes. C'est ce qui a été réaffirmé par le bon déroulement, au Biélorus en juin, de la mission d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire. Les efforts du Biélorus ont fait l'objet de vives félicitations de la part du Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, et de son Directeur adjoint, M. Alexander Bychkov, lors de leurs visites respectives dans le pays en avril et en octobre.

Nous notons la coopération fructueuse avec le secrétariat de l'Agence sur le renforcement de la sécurité nucléaire. Avec l'aide de l'AIEA, le Biélorus met en œuvre un plan d'action pertinent et coordonné. Nous pensons que ces activités constituent une contribution importante du Biélorus au renforcement de la sécurité nucléaire aux niveaux national et régional.

Le Biélorus est fermement convaincu de l'importance du rôle de coordination de l'AIEA dans les efforts mondiaux de renforcement de la sécurité nucléaire et de prévention du terrorisme nucléaire. Seules les actions convenues et conjointes de la communauté internationale dans ce domaine peuvent produire des résultats tangibles. À cet égard, nous accordons une grande importance à la participation plus large des États aux instruments juridiques internationaux adoptés sous l'égide de l'Agence, dont la Convention sur la protection

physique des matières nucléaires, et à leur mise en œuvre.

Le Bélarus participe activement au Programme de coopération technique de l'Agence qui fournit une aide considérable pour ce qui est de l'utilisation des technologies et des connaissances nucléaires. Nos grandes priorités nationales sont le développement de l'infrastructure énergétique nucléaire, la protection de l'environnement, la réhabilitation de territoires ayant souffert des suites de la catastrophe de Tchernobyl et la santé. Nous croyons que le maintien et le renforcement du Programme de coopération technique et de son solide appui financier doivent continuer à occuper une place prioritaire dans les activités de l'AIEA. Défenseur fervent et inébranlable de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, le Bélarus s'acquitte rigoureusement de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties. Nous jugeons très important de renforcer le système de garanties de l'AIEA, y compris le protocole additionnel, pour les activités de vérification.

Enfin, nous souhaitons réitérer notre appui au travail de l'AIEA. Nous notons que le Bélarus est coauteur du projet de résolution A/67/L.3, qui a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise accueille avec satisfaction le rapport de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur les travaux de l'Agence (voir A/67/152).

Au cours de l'année écoulée, l'Agence s'est acquittée consciencieusement de ses fonctions dans le cadre de son mandat statutaire en maintenant l'équilibre entre ses deux mandats principaux : la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Et elle a obtenu des résultats fructueux dans les différents domaines de son travail. Dans le domaine de la sûreté nucléaire en particulier, l'Agence a pris une série de mesures visant à assurer la mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action sur la sûreté nucléaire depuis son adoption à la cinquante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. La Chine estime que ces efforts sont d'une grande importance pour rétablir la confiance du public dans l'énergie nucléaire, améliorer la sûreté nucléaire internationale et les interventions d'urgence et assurer le développement sûr et durable de l'énergie nucléaire au niveau mondial.

Dans le même temps, par le biais de son Programme de coopération technique, l'Agence a favorisé l'application de la technologie nucléaire dans un large éventail de domaines, comme la santé publique, les services médicaux, l'agriculture et la protection de l'environnement. Sur la base de ce programme, l'Agence a fourni des orientations importantes aux pays en développement sur le développement de l'énergie nucléaire. Elle a également soutenu et aidé les États membres à renforcer leurs capacités en matière de sûreté et de sécurité nucléaires en mettant en place le Comité des orientations sur la sûreté nucléaire et en élaborant des documents d'orientation, tels que les Principes fondamentaux de sûreté. L'Agence s'efforce constamment de promouvoir l'universalité de l'accord de garanties généralisées et son protocole additionnel, et a résolument mené ses fonctions de sauvegarde. La délégation chinoise constate avec satisfaction que le travail de l'Agence a été largement reconnu et soutenu par les États membres.

L'accident nucléaire de Fukushima a déclenché une réflexion en profondeur au sein de la communauté internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, et les pays comprennent de mieux en mieux en quoi consiste le développement de l'énergie nucléaire. D'une part, l'énergie nucléaire, une énergie propre et efficace, joue encore un rôle irremplaçable dans la sauvegarde de la sécurité énergétique, la promotion du développement économique et la lutte contre les changements climatiques. La tendance mondiale en matière de développement de l'énergie nucléaire est restée essentiellement inchangée. D'autre part, s'agissant du développement de l'énergie nucléaire, la sûreté est une priorité et un aspect fondamental.

La Chine adhère toujours et avant tout au principe de sûreté dans le développement de l'énergie nucléaire. Nous avons mis en place un système complet de normes juridiques et un cadre réglementaire pour la sûreté nucléaire, et nous continuerons à améliorer ces structures. Nous avons amélioré la gestion de notre sûreté nucléaire et nos interventions d'urgence, intensifié nos efforts en matière de formation du personnel et de recherche et de développement technologiques, et jouissons d'un bon bilan en matière de sûreté nucléaire. La Chine a approuvé une coopération et des échanges internationaux et régionaux pertinents et y a participé activement afin de continuer à améliorer la sûreté nucléaire. À cette fin, elle a travaillé sans relâche à développer et à mettre en œuvre une technologie avancée de l'énergie nucléaire.

La Chine attache en outre une grande importance au renforcement des capacités en matière de sécurité nucléaire, et elle est favorable et participe activement à la coopération internationale dans ce domaine. En mars 2012, le Président Hu Jintao a participé au Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul, où il a exposé en détail la politique de la Chine et les mesures qu'elle a prises au sujet des questions de sécurité nucléaire. La Chine a joué un rôle constructif dans les efforts visant à garantir le succès du Sommet et a grandement contribué à la promotion de la coopération internationale sur la sécurité nucléaire.

À l'heure actuelle, la construction du centre d'excellence en matière de sécurité nucléaire en Chine, en coopération avec les pays concernés, se poursuit sans heurts. La Chine s'efforcera d'en faire un centre d'excellence régional, et de coopérer étroitement avec d'autres centres pour élever le niveau de sécurité nucléaire dans la région. En outre, la Chine appuie le rôle moteur de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire, et continuera de verser des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire.

L'Agence est l'organe international le plus compétent et le plus représentatif dans le domaine nucléaire. Les États Membres attendent beaucoup d'elle. La Chine espère que, face à la nouvelle situation, l'Agence cherchera en priorité, premièrement, à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire ainsi que les échanges et la coopération sur la sûreté nucléaire au niveau international et à aider les États Membres à renforcer la sûreté nucléaire et les capacités d'intervention d'urgence; deuxièmement, à améliorer encore davantage les normes et les lignes directrices en matière de sécurité nucléaire et à aider les États membres à améliorer leur système national de sécurité nucléaire en vue de jouer un rôle plus important dans le renforcement de la sécurité nucléaire au niveau mondial; troisièmement, à renforcer le régime de garanties et à prévenir effectivement la prolifération nucléaire; et, quatrièmement, à conserver une position objective et impartiale sur certaines questions nucléaires sensibles et controversées, et jouer un rôle constructif dans la résolution pacifique de ces questions par le dialogue et la coopération.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba salue et appuie le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'application des techniques nucléaires dans des

domaines prioritaires comme la santé, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau est une contribution importante à l'amélioration de la vie sur notre planète. Cuba attache une importance toute particulière aux activités de coopération technique de l'Agence, car c'est un moyen essentiel de promouvoir les technologies nucléaires dans les pays en développement, comme en atteste notamment le strict respect de ses obligations au titre du Programme de coopération technique de l'AIEA. En 2011, Cuba a honoré en temps voulu ses engagements financiers envers le Fonds de coopération technique et a couvert à 100 % ses frais de participation nationaux, portant ainsi le taux de mise en œuvre des projets nationaux à 92 %, ce qui est supérieur à la moyenne générale.

En ce qui concerne Cuba, les projets de coopération technique de l'AIEA s'intègrent harmonieusement aux programmes prioritaires de développement du pays, ce qui garantit leur impact et leur continuité. Cuba a continué d'augmenter ses contributions au Programme de coopération technique de l'AIEA à travers diverses activités, parmi lesquelles on peut noter la mise à disposition de 44 experts qui ont participé à 70 missions, et l'organisation de 20 cours ou ateliers régionaux de formation.

Cuba juge également indispensable la coopération entre les pays en développement. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui aux Arrangements régionaux de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine, un mécanisme essentiel pour promouvoir la coopération nucléaire entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous nous félicitons des mesures prises pour le renforcer, tant par les pays membres que par l'AIEA, processus auquel Cuba participe activement.

Le blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique impose à Cuba depuis plus de 50 ans entrave les activités de l'AIEA dans notre pays et constitue une violation du Statut de l'Agence. À cause du blocus, l'AIEA a des difficultés à obtenir les équipements spécialisés nécessaires aux projets menés à Cuba, car les entreprises nord-américaines ou celles dans lesquelles sont investis des capitaux de ce pays ne peuvent pas vendre d'équipements susceptibles d'être utilisés à Cuba sous peine de sanctions. De même, nos ressortissants ont des difficultés à participer à certaines formations organisées aux États-Unis. Cela compromet également la mise en œuvre de projets liés à la lutte contre le cancer, qui est

une priorité de l'AIEA. Tout en dénonçant de nouveau ce blocus injuste et criminel, Cuba reconnaît les efforts constamment déployés par le secrétariat de l'AIEA pour trouver des solutions à ce problème.

Cuba accorde une grande importance au travail réalisé par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. Dans le même temps, nous tenons à insister sur la responsabilité fondamentale des États en la matière. Cuba et l'AIEA ont signé au mois de mars un plan intégré pour la sécurité nucléaire, dont la mise en œuvre progresse de manière satisfaisante. Nous saluons l'excellent niveau de coopération auquel nous sommes parvenus avec le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaire de l'AIEA pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer la sécurité nucléaire dans le contrôle des frontières et dans les installations comprenant des sources radioactives de catégories 1 et 2. Cuba a également accueilli des colloques régionaux de formation, que nous considérons comme un élément essentiel de l'assistance fournie par l'AIEA.

Mon pays se félicite également des préparatifs engagés par l'Agence internationale de l'énergie atomique en prévision de la grande conférence internationale sur la sécurité nucléaire qui se tiendra à Vienne du 1^{er} au 5 juillet 2013, avec la participation de tous les États membres. À cet égard, je tiens à informer l'Assemblée que Cuba est déjà à un stade avancé du processus constitutionnel de ratification de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de consolider le régime de sûreté nucléaire au niveau international et que c'est aux États possédant des installations nucléaires qu'il incombe au premier chef de le faire. Quant à l'AIEA, son rôle central est de promouvoir et coordonner les efforts internationaux et la coopération en vue de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde.

Cuba fait partie du petit groupe de pays que l'AIEA a certifié pour avoir scrupuleusement respecté leurs engagements en matière de garanties, ce qui atteste que nous sommes bien un pays qui ne possède pas de matières nucléaires ou n'exerce pas d'activités nucléaires non déclarées. Nous attachons une grande importance à la question sensible des garanties, ainsi qu'à l'impartialité et au professionnalisme dont doit faire montre le secrétariat de l'AIEA dans les activités menées dans ce domaine. Nous avons maintes fois critiqué sa politisation et sa manipulation à des fins politiques, ainsi que la politique de deux poids deux mesures qui

est malheureusement appliquée dans ses analyses. Les activités dans ce domaine relèvent de la compétence exclusive de l'AIEA, et c'est pourquoi nous rejetons de nouveau les décisions à l'examen desquelles le Conseil de sécurité a participé.

Cuba réaffirme que les activités de vérification doivent d'abord respecter la souveraineté et les intérêts nationaux des États membres. Nous demandons instamment au secrétariat de l'AIEA de continuer à faire en sorte de créer un climat d'impartialité, de confiance, de compréhension et de transparence, fondé sur l'objectivité et la vérité, afin de parvenir au règlement des cas spécifiques de respect des accords de garanties examinés par le Conseil des gouverneurs et/ou la Conférence générale de l'AIEA. Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité de respecter le droit inaliénable de tous les États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons notre appui à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et à un règlement négocié de la situation par les acteurs concernés. Nous sommes fermement convaincus que seuls la diplomatie et le dialogue pacifique permettront de trouver une solution à long terme à la question nucléaire dans la péninsule.

Nous réitérons également notre appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La création de cette zone constituerait non seulement une contribution importante à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire, mais également un grand pas en avant dans le processus de paix dans cette région. Pour cela, Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sans tarder et sans conditions, et soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'AIEA. Cuba espère que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, qui doit avoir lieu en 2012, sera un succès, et que tous les États de la région y participeront.

Si nous appuyons le rôle important joué par l'AIEA et ses liens avec le système des Nations Unies, en particulier le dispositif de désarmement, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous devons continuer de déployer des efforts communs pour parvenir au désarmement nucléaire, qui est la priorité absolue du fait de la grave menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales et pour la survie de l'espèce humaine l'existence de plus de 20 000 têtes nucléaires et

les doctrines et stratégies militaires qui perpétuent leur possession et leur utilisation.

Enfin, nous tenons à souligner que le désarmement nucléaire ne peut demeurer un objectif sans cesse reporté et soumis à des conditions. Cuba continuera de lutter fermement pour un monde meilleur exempt d'armes nucléaires.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Un an et demi après le grand tremblement de terre dans l'est du Japon et les tsunamis qui l'ont suivi et après l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi gérée par la Compagnie d'électricité de Tokyo, le Japon poursuit ses efforts, notamment en vue de décontaminer et de remettre en état les zones touchées. Nous exprimons une nouvelle fois notre gratitude à la communauté internationale pour l'appui et l'assistance qu'elle nous a fournis à ce jour.

Je saisis l'occasion offerte par le débat d'aujourd'hui pour mentionner certaines des principales mesures que nous avons prises pour contribuer à faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire élaboré par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'année dernière. Cette question revêt une importance particulière aux yeux du Japon, car mon pays organisera la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire en décembre prochain, en collaboration avec l'AIEA. Il nous paraît important d'exhorter la communauté internationale à mettre en œuvre le Plan d'action et à partager les enseignements retenus et les connaissances acquises à l'issue de l'accident.

Premièrement, pour renforcer la sûreté nucléaire internationale, nous avons pleinement fait part à la communauté internationale de nos informations et nos connaissances concernant l'accident. Le Japon a déjà présenté deux rapports détaillés à l'AIEA sur le déroulement des événements.

Deuxièmement, le Japon a décidé de renforcer son organisme national de réglementation du nucléaire. Un nouvel organe de réglementation, l'Autorité de réglementation du nucléaire, a été créé pour que l'organisme chargé de réglementer l'utilisation de l'énergie nucléaire soit séparé de celui qui est chargé de la promouvoir, et pour faire en sorte que la nouvelle Autorité soit suffisamment indépendante pour pouvoir assumer la responsabilité de toutes les fonctions importantes de réglementation dans le domaine nucléaire – sûreté et sécurité, protection contre les radiations et, à

partir d'avril 2013, questions liées aux garanties, soit les trois fonctions fondamentales en la matière. Par ailleurs, le Japon se félicite que le Directeur général, M. Amano, ait exprimé son intention d'élaborer un rapport détaillé sur l'accident de Fukushima Daiichi, qui sera finalisé en 2014. Le Japon apportera sa coopération active à cet effort.

Pour renforcer la sécurité nucléaire mondiale, le Japon va continuer de s'efforcer de fournir une assistance aux pays en développement par l'intermédiaire des activités du Centre intégré d'appui global à la lutte contre la prolifération et à la promotion de la sécurité nucléaire, et il travaillera de concert avec d'autres pays ainsi que l'AIEA. Le Japon apprécie les efforts que déploie l'AIEA pour promouvoir l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Conscient que cet amendement modifiera profondément les conditions de sécurité nucléaire mondiale, il fera le nécessaire à cette fin.

L'AIEA est la seule organisation internationale spécialisée dans tous les domaines de l'énergie nucléaire; ses compétences ne se limitent pas à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Nous ne devons pas relâcher nos efforts pour aider l'AIEA à accomplir toutes ses tâches.

Le Japon attache de l'importance à la mise en œuvre progressive du Plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, en collaboration avec l'AIEA et d'autres acteurs. À cet égard, le Japon se félicite des efforts que font les États-Unis et la Russie afin de contrôler et d'éliminer une partie du plutonium de qualité militaire et de mettre en œuvre le système de vérification de l'AIEA. Nous espérons que les autres États dotés d'armes nucléaires feront des efforts similaires.

Il a fallu à la communauté internationale des années d'efforts constants pour améliorer l'efficacité des garanties de l'AIEA. Grâce à elles, le nombre d'États ayant mis en vigueur des protocoles additionnels est passé de 110 à 119 au cours de l'année écoulée, ce dont le Japon se félicite. En conséquence, le Japon continuera de contribuer aux initiatives d'universalisation du protocole additionnel. Plus précisément, nous ferons de notre mieux en prenant part aux efforts communs déployés dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, groupe interrégional qui vise à promouvoir la mise en œuvre de la décision consensuelle prise à l'issue de la Conférence d'examen de 2010 et à contribuer à une atténuation progressive des risques

nucléaires. Le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Gemba, a coprésidé la dernière réunion ministérielle de l'Initiative, qui s'est tenue le 26 septembre en marge de l'Assemblée générale. Comme indiqué dans la déclaration ministérielle commune publiée à l'issue de cette réunion, l'Initiative est en train de rédiger les lettres ministérielles qui prôneront la mise en place de mesures en application du protocole additionnel.

Les questions nucléaires régionales demeurent le problème le plus pressant pour la communauté internationale. L'AIEA, dans l'accomplissement de sa mission, qui consiste notamment à prévenir le détournement de l'énergie nucléaire à des fins militaires, joue un rôle important dans ce domaine dans le cadre du régime de non-prolifération nucléaire.

La question du nucléaire en République populaire démocratique de Corée fait peser une menace sur la paix et la sécurité en Asie orientale et sur l'ensemble de la communauté internationale. Le programme d'enrichissement de l'uranium de ce pays constitue une violation claire des résolutions du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays en septembre 2005. Le Japon appuie le rôle crucial que continue de jouer l'AIEA dans le règlement de la question du nucléaire en République populaire démocratique de Corée.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, il est indispensable que l'Iran prenne des mesures tangibles pour apaiser les préoccupations de la communauté internationale et renforcer sa confiance. Le Japon continuera d'agir de concert avec la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique et diplomatique de cette question.

L'AIEA, qui est au cœur du système de non-prolifération nucléaire, a également pris des mesures décisives en vue de régler les questions nucléaires régionales. Par exemple, en novembre dernier, l'AIEA a organisé le Forum sur l'expérience pouvant présenter un intérêt pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient afin de contribuer aux mesures de confiance prises par les États concernés.

La promotion par l'AIEA des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire d'une manière qui garantisse la sûreté et la sécurité nucléaires et le respect des accords de garanties bénéficiera certainement à tous les États Membres de l'ONU. Le Japon attache une grande importance au programme de coopération technique de l'AIEA et, dans le cadre de son action à cet

égard, versera à l'AIEA une contribution d'un montant de 3,5 millions de dollars dans le courant de l'exercice budgétaire en cours, qui s'ajoutera à la contribution versée en 2011, pour garantir le succès de l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques. En outre, le Japon continuera de contribuer à la promotion de la coopération technique dans des domaines tels que les sciences radiologiques.

À la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi gérée par la Compagnie d'électricité de Tokyo le 11 mars 2011, le Gouvernement japonais a décidé en vue de mettre en place une société qui ne soit plus tributaire de l'énergie nucléaire d'ici à 2030, et tout en examinant et passant en revue constamment les politiques appliquées et en évaluant avec soin les perspectives futures, y compris la situation énergétique internationale, de mobiliser tous les moyens d'action possibles pour montrer au monde un modèle qui allie croissance économique et économie verte.

En tant que pays responsable, nous tirons les enseignements de cet accident nucléaire qui a eu lieu sur notre territoire, en vue de renforcer le niveau de sûreté des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde et nous continuerons de coopérer avec la communauté internationale. Le Japon est déterminé à surmonter les problèmes posés par cet accident historique en tirant largement parti de la sagesse du monde. Le Japon s'efforcera, en coopération avec l'AIEA et d'autres pays, de garantir le plus haut niveau de sûreté et de sécurité pour l'ensemble de ses utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et de tout faire pour convaincre le monde qu'il n'y a aucune raison de craindre une prolifération nucléaire au Japon ou en provenance du Japon.

M^{me} Hussain (Singapour) (*parle en anglais*) : La délégation singapourienne tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, et son Secrétariat pour le rapport annuel détaillé de l'Agence (voir A/67/152).

En tant que principal organisme référent en matière de coopération nucléaire, l'AIEA contribue pour beaucoup à la non-prolifération nucléaire et à la paix et la sécurité internationales en promouvant une utilisation sûre, sécurisée et pacifique des sciences et technologies nucléaires. Sa mission, à savoir la sûreté et la sécurité, les garanties et la vérification, la science et la technologie, constitue un régime global. Singapour appuie fermement les travaux importants de l'AIEA et est heureuse de faire

partie des coauteurs du projet de résolution A/67/L.3 sur le rapport de l'AIEA.

L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en mars 2011 a fait prendre conscience de l'excès de confiance quant à la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires et à la réglementation efficace de l'industrie nucléaire. Il nous a rappelé douloureusement que la sûreté ne peut être tenue pour acquise. Dans le sillage de l'accident, en septembre 2011, les États membres de l'AIEA ont adopté le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, qui est maintenant en cours de mise en œuvre.

Des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, et nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'action dans les 12 domaines clefs en vue de renforcer le cadre mondial de sûreté nucléaire. Toutefois, beaucoup reste à faire. Pour mettre en œuvre pleinement et efficacement le Plan d'action, tous les États membres, le Secrétariat et les autres parties prenantes concernées doivent coopérer et s'engager à faire leur part. À cet égard, nous espérons que la prochaine Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire, qui se tiendra en décembre 2012, aboutira à un résultat utile et constructif.

Parallèlement, même si c'est aux différents États qu'incombe la responsabilité première d'assurer la sûreté nucléaire, la garantie et le renforcement des normes de sûreté des installations nucléaires relèvent de la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier de l'AIEA, compte tenu des effets transfrontières très étendus et potentiellement dévastateurs d'un accident nucléaire. Des propositions visant à renforcer l'efficacité de la Convention sur la sûreté nucléaire ont aussi été examinées lors de la deuxième réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention, tenue à Vienne en août. Nous saluons les efforts qui permettraient de renforcer la Convention.

Nous encourageons également l'AIEA à accroître sa coopération en matière de renforcement des capacités avec les organisations régionales pour promouvoir et faire respecter les normes de sûreté et de sécurité de l'AIEA dans le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cela permettrait d'améliorer et de renforcer la sûreté nucléaire dans le monde. À cet égard, nous sommes heureux de signaler que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place du réseau des organismes ou des autorités pertinentes de réglementation nucléaire de l'Association des nations

de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), une initiative lancée par la Thaïlande pour établir un réseau d'organismes de réglementation nucléaire au sein des pays de l'Asie du Sud-Est et pour renforcer la coopération régionale sur les questions de sûreté, de sécurité et de garanties, notamment la préparation et la conduite des interventions d'urgence et la surveillance des rayonnements présents dans l'environnement. Nous espérons que le réseau de réglementation nucléaire de l'ASEAN, l'AIEA et les partenaires internationaux travailleront en étroite collaboration.

La non-prolifération nucléaire reste au cœur de la mission de l'AIEA. Singapour est convaincue que tous les États ont le droit de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Parallèlement, l'AIEA a une tâche capitale, à savoir veiller à ce que les matières nucléaires et la technologie destinées à des utilisations pacifiques ne soient pas détournées vers des utilisations non civiles risquant de menacer la paix et la stabilité régionales et internationales. Les régimes de garanties et de vérification de l'AIEA jouent un rôle central dans les efforts multilatéraux pour endiguer la prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, il relève de l'intérêt et de la responsabilité de tous les États de respecter ces régimes. À cet égard, Singapour exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels de l'AIEA. Les États qui l'ont déjà fait devraient pleinement mettre en œuvre ces accords.

L'AIEA joue un rôle central en tant qu'instance mondiale chargée de renforcer la sécurité nucléaire. Elle cherche principalement à contribuer à réduire au minimum le risque que des matières nucléaires ou autres substances radioactives tombent entre les mains de terroristes, ou que des installations nucléaires fassent l'objet d'actes de malveillance. À cet égard, la base de données de l'AIEA sur le trafic nucléaire, qui contrôle les vols et les autres activités non autorisées impliquant des matières nucléaires et radioactives, est la source mondiale d'informations qui fait foi sur le trafic illicite. Singapour est heureuse d'annoncer qu'elle a adhéré en mars à la base de données de l'AIEA.

Les travaux de l'AIEA vont au-delà de la non-prolifération nucléaire et de l'énergie nucléaire. L'Agence contribue activement aux efforts déployés en vue de remédier aux problèmes fondamentaux de portée mondiale, parmi lesquels figurent les pénuries d'eau et d'énergie, les changements climatiques et aussi les

problèmes relevant du domaine de la santé. Les États Membres doivent continuer d'appuyer le rôle de l'AIEA dans la promotion des utilisations pacifiques de la science et la technologie nucléaires, comme par exemple pour les traitements contre le cancer dans les pays en développement.

Le mandat de Singapour en tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA a récemment pris fin. Nous tenons à réaffirmer notre appui indéfectible au rôle et aux tâches essentielles de l'Agence. Au cours des dix dernières années, Singapour a accueilli 23 scientifiques, 92 bénéficiaires d'une bourse de perfectionnement et 25 séminaires régionaux de formation, en coopération avec l'AIEA. Tout dernièrement, en juin de cette année, nous avons organisé le séminaire Asie-Europe sur la sûreté nucléaire, axé tout particulièrement sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence, qui est l'un des domaines prioritaires du Plan d'action sur la sûreté nucléaire. Dans le cadre de sa coopération continue avec l'AIEA, Singapour va organiser conjointement avec l'Agence un atelier régional sur la notification, l'établissement de rapports et la demande d'assistance en décembre. De plus, nous continuerons d'aider l'AIEA à promouvoir le renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, grâce à différents projets de coopération et d'assistance technique.

M. Seger (Suisse) : L'année écoulée s'est à nouveau révélée très importante pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les défis qui attendent l'Agence ne le sont pas moins. Parmi ceux-ci, la Suisse souhaiterait en souligner trois.

Tout d'abord, la Suisse salue le fait que – à la différence de l'année passée – la Conférence générale de l'AIEA de septembre dernier a adopté sans opposition sa traditionnelle résolution sur les garanties. Le débat qui a entouré cette adoption a toutefois mis en évidence les inquiétudes de certains États membres quant à l'orientation adoptée par le Secrétariat sur le développement conceptuel des garanties, à savoir le « state-level concept ». La Suisse soutient pleinement les efforts visant à améliorer l'efficacité des garanties. Dans ce contexte, elle est d'avis qu'un effort de transparence – de la part du Secrétariat sur l'avancement de ses travaux mais aussi des États quant à la teneur réelle de leurs craintes – permettra de surmonter ces difficultés.

La Suisse salue ensuite la décision de la deuxième réunion extraordinaire des États parties à la Convention sur la sûreté nucléaire, qui s'est tenue en août dernier à

Vienne, de mettre en place un groupe de travail pour se pencher sur le renforcement de la Convention.

La Suisse participera activement à ce groupe de travail, ainsi qu'à la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire qui se tiendra en décembre prochain à Fukushima. La Suisse reste en effet convaincue que la crédibilité d'un régime global de sûreté nucléaire exige un engagement ferme des États à recourir régulièrement à des examens par les pairs et à traiter en toute transparence des questions de sûreté.

Enfin, la Suisse salue la décision de l'AIEA d'organiser en juillet 2013, à Vienne, une conférence sur la sécurité nucléaire. Cette décision permettra en effet de continuer, d'une manière plus inclusive, les discussions déjà entamées dans le cadre des trois derniers sommets sur la sécurité nucléaire.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'accident survenu dans la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986 a entraîné non seulement une révision des normes internationales de sûreté nucléaire, mais également la création de nombreux instruments internationaux afin d'assurer tant une sûreté des centrales et des déchets nucléaires et une radioprotection optimales qu'un système approprié de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours. Ces instruments ont été mis à l'épreuve en 2011 avec la catastrophe de la centrale de Fukushima Daiichi. Nous pensons qu'en raison de ses compétences sans pareilles, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit jouer un rôle de chef de file dans tout accident ou toute situation d'urgence liés au nucléaire, et que sa participation sur place est vitale pour venir à bout des situations telles que celle de Fukushima.

Même si la responsabilité de la sûreté nucléaire incombe à chaque État Membre, nous pensons que les normes de sûreté de l'AIEA devraient constituer la base minimale obligatoire pour les États qui disposent de programmes nucléaires civils avancés.

Nous estimons que les activités menées au titre de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs renforcent la sûreté des utilisations de l'énergie nucléaire dans le monde entier. Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre ces instruments importants. Nous estimons qu'adhérer à ces Conventions sert les intérêts de tout pays qui dispose ou projette de se doter de son propre programme d'énergie nucléaire.

La base conventionnelle internationale en vigueur concernant la sûreté nucléaire et l'intervention en cas de catastrophe nucléaire a besoin d'être encore améliorée, mais les travaux à cet égard ont déjà été lancés à Vienne, et nous estimons qu'ils pourraient donner des résultats prometteurs.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier encore une fois les pays et les organisations internationales qui continuent de nous fournir appui et assistance afin que nous puissions faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Je suis heureux d'annoncer que, en avril 2012, nous avons franchi une étape importante, avec le lancement des travaux d'assemblage d'une nouvelle structure étanche autour du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl. Ces travaux, qui devraient être terminés en 2015, permettront de poursuivre les transformations pour faire en sorte que le sarcophage devienne sans danger pour l'environnement.

La sécurité nucléaire est un programme essentiel de l'Agence et l'Ukraine félicite l'AIEA de ses activités visant à aider les États à prévenir et à combattre le terrorisme nucléaire. Nous tenons à souligner le rôle central de l'Agence dans la promotion d'une coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire, la création d'un ensemble de directives générales en matière de sécurité nucléaire et l'aide apportée aux États Membres qui le demandent pour renforcer leur sécurité nucléaire.

L'Ukraine réaffirme son opinion selon laquelle la responsabilité de la sécurité nucléaire incombe à chaque État Membre. Tous les États se doivent de créer des systèmes de responsabilité et de contrôle appropriés et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir, détecter et combattre les actes malveillants impliquant des matières nucléaires. L'Ukraine appuie la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013. Nous prenons acte des progrès réalisés par l'Agence pour améliorer le contrôle des sources radioactives.

En guise de contribution au succès des Sommets sur la sécurité nucléaire organisés à Washington et à Séoul, l'Ukraine a annoncé et mis pleinement en œuvre sa décision de se débarrasser de tous ses stocks d'uranium hautement enrichi. Cette mesure volontaire est sans ambiguïté : l'Ukraine reste un membre cohérent, prévisible et fiable de la communauté internationale et contribue activement à la lutte contre le terrorisme nucléaire, en axant ses efforts sur le renforcement de la protection physique des matières nucléaires. À cet égard, nous tenons à rappeler que, pendant la soixante-

cinquième session de l'Assemblée générale, nous avons conjointement avec les délégations du Mexique et du Chili, confirmé que nos pays avaient volontairement pris des mesures concrètes pour réduire au minimum l'utilisation d'uranium hautement enrichi. Nous appelons les autres États Membres à suivre notre exemple et à prendre des mesures concrètes pour appuyer les efforts internationaux de non-prolifération.

L'Ukraine réaffirme le rôle de l'Agence, chargée de vérifier et d'assurer le respect par les États des accords en matière de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Ukraine rappelle que les garanties de l'AIEA revêtent une importance capitale pour contrôler efficacement les matières et activités sensibles. Le système de garanties de l'Agence est un élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Les dispositions contenues dans le Modèle de protocole additionnel font partie intégrantes de ce système. L'accord de garanties généralisées, ainsi que le protocole additionnel, constituent actuellement la meilleure norme de vérification.

Nous tenons à affirmer que nous respectons scrupuleusement nos obligations au titre de l'accord de garanties et du protocole additionnel. En Ukraine, un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel sont en vigueur depuis janvier 2006. En 2010, l'Ukraine a reçu une conclusion élargie positive de l'AIEA concernant ses activités nucléaires. Nous continuons à coopérer avec l'Agence pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre effective des garanties intégrées de l'AIEA en Ukraine.

En 2011 et 2012, l'Agence a continué de contribuer de manière importante aux objectifs de développement mondiaux. Nous félicitons l'Agence de ses efforts, et appelons l'Organisation et les États Membres à renforcer la contribution de la technologie nucléaire à la santé et au développement économique, et à promouvoir la diffusion, entre les États, des connaissances en matière d'application pacifique des technologies nucléaires.

L'Ukraine a toujours été un ardent partisan du Programme de coopération technique de l'AIEA, qui constitue une importante fonction statutaire de l'Agence. L'Ukraine considère que l'application du Programme de l'AIEA est la pierre angulaire de la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous saluons les travaux réalisés par l'AIEA pour ce qui est de la planification et de l'application de tels programmes et activités, qui sont le reflet des besoins de différents pays et de différentes régions. Nous

estimons qu'il est important de garantir un accès juste aux fonds de coopération technique et un financement prévisible pour les programmes correspondants. La clef de l'efficacité est de répondre aux besoins réels des États membres. Afin que l'impact socioéconomique des projets de coopération technique soit le plus important possible, l'AIEA doit nouer davantage de partenariats avec d'autres organisations selon qu'il conviendra.

Nous reconnaissons l'importance des travaux de recherche conduits par l'AIEA sur l'énergie nucléaire, notamment dans les domaines de la sûreté, de la gestion des déchets, de la protection contre les radiations, et des nouvelles technologies des réacteurs nucléaires et des cycles du combustible. L'Ukraine continuera de participer activement au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible innovants. Le maintien des compétences et des savoir-faire dans l'ensemble du secteur nucléaire est essentiel à ces activités.

En conclusion, nous voudrions, à l'instar d'autres délégations, saluer la présentation du rapport de l'AIEA (voir A/67/152) à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, et nous tenons à dire combien nous apprécions le travail de l'Agence.

M. De Vega (Philippines) (*parle en anglais*) : Conscientes du rôle crucial joué par l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'organe multilatéral central de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, les Philippines se félicitent du rapport de l'AIEA (voir A/67/152) et accordent leur plein appui à la réalisation des buts et objectifs de l'Agence.

L'AIEA et son rôle charnière ont pris tout leur sens l'an dernier, face aux inquiétudes qu'avait suscitées l'accident de Fukushima en matière de sûreté nucléaire. Plus important encore, cet accident nucléaire a donné aux États membres la possibilité d'envisager des moyens de consolider l'activité de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. Les Philippines se félicitent des progrès notables réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA, et rendent hommage aux efforts consentis en tandem par le secrétariat et les États membres de l'Agence pour mener des actions concrètes. Parmi ces dernières, citons la réalisation de tests de résistance dans les centrales nucléaires, les activités de renforcement des capacités et l'amélioration des mesures de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours.

De leur côté, les Philippines collaborent actuellement avec le secrétariat de l'AIEA pour étudier la possibilité d'utiliser le site de l'ancienne centrale nucléaire de Bataan, que nous avons fermée en 1986, en tant que site régional et international de formation sur les centrales nucléaires.

Les Philippines se félicitent aussi de l'important travail effectué par le Comité interorganisations d'intervention en cas d'accidents nucléaires ou radiologiques. Nous réaffirmons notre détermination à coopérer avec l'AIEA pour encourager des améliorations dans la gestion des accidents nucléaires ou radiologiques et renforcer les systèmes de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence.

À la suite de l'accident de Fukushima, les Philippines ont effectué une surveillance du niveau de radioactivité dans le milieu ambiant dans neuf provinces et transmis les données recueillies au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. Les Philippines poursuivent ces activités de surveillance dans le cadre d'un projet de coopération technique sur l'évaluation de l'impact de l'accident de Fukushima sur l'environnement dans la région Asie-Pacifique.

Les Philippines applaudissent aussi l'initiative régionale prise par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de créer un réseau d'organismes de réglementation sur l'énergie atomique, qui servira de plateforme d'échange de l'information sur les meilleures pratiques pour les organismes de réglementation des États membres de l'ASEAN. Le réseau doit aussi permettre de resserrer la coopération et de renforcer les capacités nationales en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires.

Malgré l'accident de Fukushima, les pays désireux d'utiliser l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie sûre et propre se sont tournés vers l'AIEA afin d'obtenir une assistance technique pour développer ou renforcer leurs programmes nationaux en matière d'énergie nucléaire. En août, l'Agence a fourni une assistance technique aux Philippines pour l'organisation d'un atelier technique sur l'évaluation des stratégies d'énergie de remplacement et la définition d'une position nationale vis-à-vis de l'énergie nucléaire. Cet atelier et les activités futures qui y sont liées aideront le Gouvernement philippin à définir sa position sur l'énergie nucléaire.

Les Philippines estiment que l'AIEA, par le truchement de son programme de coopération technique et de ses diverses activités en matière d'applications nucléaires, continue de jouer un rôle important s'agissant d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les Philippines se félicitent en particulier de ce que le Directeur général ait axé son attention cette année sur les applications nucléaires dans le domaine de l'alimentation, un aspect qui revêt une importance particulière pour mon pays dont la population ne cesse de croître. En juin, les Philippines ont accueilli une réunion régionale de l'AIEA sur l'appui aux systèmes de production de riz à l'épreuve des variations climatiques et reposant sur des applications nucléaires. Ce projet ne se contente pas d'étudier l'impact des changements climatiques sur la production du riz, mais offre également aux scientifiques une occasion de procéder à des échanges de vues.

Dans le domaine de la santé, les Philippines continuent de s'attaquer aux problèmes de santé causés par la dengue et le paludisme. À cet égard, nous nous félicitons des recherches qu'effectue le laboratoire sur la lutte contre les insectes et les parasites, une structure conjointe de l'AIEA et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture basée à Seibersdorf, en Autriche, sur le développement d'un ensemble de techniques de stérilisation des moustiques vecteurs de ces maladies. Les Philippines sont prêtes à coopérer en lien étroit avec le laboratoire de Seibersdorf pour faire avancer ces travaux.

Dans le domaine de la médecine nucléaire, l'assistance de l'AIEA a permis aux Philippines d'installer une usine de production de technétium 99, ce qui rend désormais les procédures nucléaires utilisant le technétium 99 à la portée de tous. Dans le cadre d'un autre projet régional de coopération technique, les Philippines attendent avec intérêt la construction d'un cyclotron à usage médical qui permettra aux hôpitaux locaux d'avoir accès à la tomographie radiopharmaceutique par émissions de positons à un coût abordable.

S'agissant de l'évaluation et de la gestion des ressources en eau, les Philippines s'attèlent, dans le cadre du projet de l'AIEA relatif à l'accroissement de la disponibilité d'eau, à élaborer des plans pour gérer les ressources en eau de manière durable et socialement responsable. Nous encourageons l'Agence à rester active dans ce domaine en vue d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'évaluation globale de leurs ressources en eau.

Les Philippines réaffirment qu'il importe que l'Agence renforce ses activités s'agissant des menaces que fait peser le terrorisme nucléaire et le trafic illicite de matière nucléaire et radioactive.

Dans le cadre de son plan national de sécurité nucléaire, les Philippines s'engagent à sécuriser les matières nucléaires et radioactives utilisées à des fins pacifiques. Nous nous engageons aussi à prévenir leur trafic illicite. Nous allons actualiser ce plan en coordination avec l'AIEA.

En janvier 2012, les Philippines ont accueilli la troisième réunion d'examen du Partenariat sur la sécurité radiologique, qui s'est penchée sur les avancées enregistrées et les défis rencontrés en matière de respect et d'application des orientations relatives à la sécurité nucléaire et radioactive.

En partenariat avec l'AIEA, nous accueillerons en février 2013 le Forum international sur le contrôle effectif des frontières : Situation mondiale, qui élaborera des recommandations pour renforcer les contrôles aux frontières s'agissant du trafic illicite de matières nucléaires et radioactives.

Face à l'incessante prolifération des armes nucléaires, nous soulignons la nécessité de renforcer les capacités de vérification nucléaire de l'Agence et d'instaurer la confiance dans les activités nucléaires de nature pacifique.

Enfin, les Philippines souscrivent à la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires et appuient énergiquement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Nous continuons d'espérer la convocation de la conférence sur le Moyen-Orient avant la fin de l'année 2012, comme le prévoit le Document final de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)].

M. Diallo (Sénégal) : Je suis heureux de vous voir, Monsieur le Vice-Président Gaspar Martins, assumer la présidence de la présente séance de la plénière. Je saisis également l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous souhaiter plein succès dans vos hautes fonctions au sein du Bureau de l'Assemblée générale. C'est également le lieu de dire au Secrétariat toute l'appréciation de ma délégation pour l'excellent travail de synthèse que représente le Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 2011 (voir A/67/152).

La question de la sûreté nucléaire est une fois de plus au cœur de nos préoccupations. En effet, si de par son application dans la santé, dans l'agriculture, dans la production d'électricité ainsi que dans bien d'autres domaines, l'énergie nucléaire s'avère indispensable dans la recherche de solutions nouvelles à nos besoins, son utilisation pose en même temps des risques certains, en termes de sécurité et sûreté. C'est pourquoi, le programme de vérification de l'AIEA demeure fondamental en ce qui concerne les efforts de la communauté internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires dans la mesure où il participe à la réduction de la prolifération des armes nucléaires.

C'est pourquoi, l'Agence devra continuer, en collaboration avec les États concernés, de mettre en œuvre son rôle en matière de vérification dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que d'autres traités comme ceux instituant des zones exemptes d'armes nucléaires. En effet, le développement du nucléaire ne peut se concevoir sans des conditions optimales de sûreté et de sécurité. Il convient donc de prendre toutes les mesures requises en vue de les renforcer. Je voudrais réaffirmer l'engagement de mon pays à utiliser les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, en toute transparence et sur une base sûre et durable.

En ce qui concerne la coopération technique, nous sommes rassurés par le fait que l'AIEA continue d'exécuter son mandat, qui est « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier ». En effet, les applications pacifiques du nucléaire contribuent à la recherche de solutions à une série de questions socioéconomiques et de développement indispensables à la satisfaction des besoins humains, et donc à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Et comme souligné dans le rapport, les projets de coopération technique portant sur des domaines aussi variés que l'électronucléaire, la gestion des connaissances, la santé humaine, l'amélioration de la gestion de l'eau, une détermination plus précise des sources de pollution, la sûreté ou la sécurité nucléaire, aident les États Membres à trouver des solutions à de sérieux problèmes de développement.

Ainsi, le Sénégal apprécie à sa juste valeur la coopération scientifique et technique qu'il entretient avec l'AIEA. Cette coopération riche et variée couvre plusieurs domaines dont, premièrement, l'appui à la recherche dans le secteur de la gestion des ressources

en eau, de l'amélioration de la productivité agricole, du développement de l'élevage, de la radioprotection ainsi que la recherche de solutions contre la malnutrition.

Le deuxième volet de cette coopération est la fourniture d'une gamma-caméra, qui constitue une avancée majeure dans le traitement du diabète, de la thyroïde et des maladies oncologiques. Le troisième volet est l'appui au projet de lutte contre la mouche tsé-tsé dans la bande côtière adossée à l'Atlantique, au Nord de Dakar. La coopération de l'AIEA a élevé les structures de recherche du Sénégal au rang de centres de référence dans ce domaine. Au passage, nous saluons l'appui, depuis 2010, du Département d'État américain à la lutte contre les glossines en Afrique de l'Ouest. Le quatrième volet de la coopération est la formation des cadres, le transfert de technologies et l'échange d'experts dans le cadre des différents projets que le Sénégal développe avec l'Agence. Enfin, le cinquième volet est l'appui à la maîtrise de l'énergie et la planification énergétique ainsi que le programme de recherche en matière de développement nutritionnel pour la femme.

Fort de cette expérience fructueuse, le Sénégal est résolu à développer davantage la coopération déjà excellente qui le lie à l'AIEA, à travers une politique volontariste, utilisant les sciences et les technologies nucléaires pour le développement économique et social. Par conséquent, ma délégation appelle au renforcement de l'Agence pour mettre en œuvre son mandat.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa déclaration, dont il a fait distribuer le texte, sur le rapport annuel de l'Agence (voir A/67/152) couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. La Malaisie félicite également le Directeur général pour sa détermination et sa direction éclairée de l'Agence.

À ce propos, la Malaisie voudrait souhaiter la bienvenue aux nouveaux États Membres de l'Agence, à savoir la République des Fidji, la République de Saint-Marin et la République de Trinité-et-Tobago. Avec le dernier pays qui vient de s'ajouter à la liste, l'Agence compte un total de 155 États Membres. L'augmentation du nombre de ses membres a renforcé l'Agence, en lui donnant un caractère universel et l'a aidée à remplir son rôle et son mandat, à savoir contribuer au développement et aux applications pratiques de l'énergie atomique à des fins pacifiques, faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement et promouvoir la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. Je suis en effet

heureux de constater que, malgré ses ressources limitées, non seulement l'Agence est parvenue à accomplir sa tâche, mais que ses activités se sont même accrues ces dernières années.

Comme d'autres pays en développement, la Malaisie appuie pleinement l'utilisation pacifique par les États Membres de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie. Actuellement, le Gouvernement malaisien est en train de réaliser une étude approfondie sur la mise au point d'un programme d'énergie nucléaire dans le pays, notamment sur ses cadres juridiques et réglementaires. L'objectif général de cette étude est de garantir le respect, en toutes circonstances, des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité nucléaires.

La Malaisie a toujours attaché la plus haute importance à la sûreté nucléaire. L'accident de Fukushima Daiichi a donc beaucoup préoccupé la Malaisie alors qu'elle se lance dans un programme d'énergie nucléaire. Il y a certainement des enseignements précieux à tirer de cet accident. À cet égard, la Malaisie se félicite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA suite à l'accident sans précédent de Fukushima.

La Malaisie se félicite également du rapport intitulé « Points saillants des enseignements tirés des missions conduites par le Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA en 2006-2010 », qui a été présenté au troisième Atelier sur les enseignements tirés des missions conduites par le Service d'examen intégré de la réglementation en octobre 2011. Le rapport traite des domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires, notamment les cadres gouvernementaux, juridiques et réglementaires, certains aspects des pratiques de réglementation essentielles, et l'efficacité et l'efficacité des missions elles-mêmes. Il contient aussi des recommandations sur la façon dont les pays peuvent répondre aux exigences de sécurité de l'Agence pour les infrastructures de sûreté nationales. La Malaisie est favorable au renforcement de la sûreté nucléaire, et se réjouit de participer à la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire, qui se tiendra à Fukushima plus tard cette année.

Pour sa part et en réponse à la demande de l'Agence, la Malaisie a accueilli un certain nombre de manifestations portant sur les rayonnements nucléaires, le transport de matières nucléaires et la sûreté des déchets. Compte tenu de la publication de la version révisée des Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté

des sources de rayonnements, la Malaisie a accueilli un atelier régional sur les Normes générales de sûreté de l'AIEA en avril 2012. Nous sommes disposés à apporter notre concours pour accueillir des manifestations similaires à l'avenir.

La Malaisie a toujours estimé que la question de la sécurité nucléaire était une composante indissociable de l'énergie nucléaire. À cette fin, nous avons appliqué divers mécanismes et conventions juridiques, y compris la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son Protocole de 2005, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, le Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'AIEA, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les divers codes de conduite de l'AIEA.

La Malaisie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de partager son savoir sur la sécurité nucléaire, ainsi que son savoir-faire, avec certains des États Membres. À cet égard, la Malaisie accueillera un atelier régional sur la sécurité des sources radioactives dans le domaine de la radiographie industrielle avec l'aide de divers États Membres donateurs d'ici à la fin de 2012. La Malaisie attend également avec impatience que l'on examine la possibilité de faire de la Malaisie un centre d'excellence pour la formation en matière de sécurité nucléaire dans la région et au-delà.

La Malaisie continue de souligner l'importance du Programme de coopération technique pour la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. L'élargissement de ce programme doit de toute évidence dépendre des besoins et des demandes des États Membres. Nous pensons que ce programme devrait tenir compte de l'évolution des besoins des États Membres et de la question du financement. À la toute dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, certains États parties ont demandé que le Programme de coopération technique soit financé à l'aide de fonds prélevés sur le budget ordinaire, plutôt que par le Fonds de coopération technique. Ma délégation s'associe à cet appel, et nous attendons avec intérêt que d'autres débats aient lieu sur cette question dans le cadre du groupe de travail chargé du financement des activités de l'Agence. La Malaisie a effectivement bénéficié du Programme de coopération technique. Dans le même temps, elle a également versé des contributions en nature au Programme et a fourni des

services de formation et partagé son savoir-faire avec d'autres États Membres.

Pour ce qui est du nouveau cycle de projet pour la période 2013-2014, ma délégation espère travailler en étroite collaboration avec l'Agence afin de veiller à ce que les projets réalisés au titre du Programme bénéficient d'un financement suffisant. Ma délégation se félicite également de la confiance que l'Agence a placée en la Malaisie en acceptant qu'elle continue d'accueillir le cours de formation postuniversitaire de l'AIEA sur la protection contre les rayonnements, formation que nous dispensons du mieux que nous pouvons.

La Malaisie accorde la plus haute importance aux utilisations pacifiques des sciences et techniques nucléaires dans les applications agricoles, biotechnologiques, industrielles et médicales. Dans ce contexte, la Malaisie a toujours estimé que la recherche, le développement et le partage du savoir sont indispensables au développement fructueux et durable des technologies nucléaires par tout État Membre. La Malaisie attache donc une grande importance aux activités de recherche-développement menées dans le cadre des activités de recherches coordonnées, qui constituent des mécanismes importants de coopération multilatérale et de partage du savoir entre les scientifiques et les ingénieurs dans le monde entier.

Pour ce qui est de la question du traitement du cancer et de la recherche dans ce domaine, la Malaisie est déterminée à continuer d'améliorer ses systèmes de dépistage, de suivi et de traitement du cancer. La Malaisie reconnaît et apprécie à sa juste valeur le rôle joué par l'AIEA dans l'utilisation des techniques nucléaires à cet égard. Nous avons donc décidé de participer au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie exécuté conjointement par l'Organisation mondiale de la santé et l'AIEA en demandant l'envoi d'une mission intégrée pour le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie en Malaisie. Nous remercions l'Agence d'avoir accédé à notre requête.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Malaisie continuera de jouer un rôle constructif dans le cadre des arrangements de coopération tant bilatéraux que multilatéraux visant à assurer la sécurité des matières nucléaires. La Malaisie se félicite du consensus dont a fait l'objet le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)].

Nous pensons que tous devraient appuyer les efforts pour organiser une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Une telle conférence donnerait un nouvel élan à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ce qui contribuerait sans aucun doute à renforcer la paix et la sécurité dans la région. La Malaisie se félicite de la nomination de M. Jaako Laajava, de la Finlande, au poste de facilitateur de la conférence et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer la détermination de la Malaisie à poursuivre sa coopération de longue date avec l'Agence dans l'exercice de son mandat. La Malaisie est convaincue que l'Agence pourrait jouer un rôle plus important s'agissant de répondre à tous les besoins de ses États membres à l'avenir si elle disposait de ressources plus importantes. Nous tenons néanmoins à remercier encore une fois le Directeur Général de l'AIEA, ainsi que le secrétariat de l'AIEA, du travail important et utile qu'ils ont effectué jusqu'à présent. À cet égard, la Malaisie a le plaisir de se porter coauteur du projet de résolution de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/67/L.3) à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan tient à féliciter M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du travail remarquable accompli par l'Agence. Le rapport annuel (voir A/67/152) montre que la nature de fonctions de l'Agence a changé, passant d'activités de pure vérification à des mesures de sûreté et de sécurité pour les centrales nucléaires, à la lutte contre l'éventualité d'un terrorisme nucléaire en mettant l'accent sur les applications du nucléaire et la coopération technique pour un monde meilleur et plus sûr.

En tant que membre de l'Agence, le Kazakhstan est fier de sa longue collaboration avec l'AIEA afin d'utiliser l'énergie nucléaire et de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires au niveau national et à celui de la région de l'Asie centrale. L'importance d'adapter les normes juridiques internationales à la réalité d'aujourd'hui, caractérisée par l'existence d'États dotés de fait d'armes nucléaires, n'a jamais été aussi claire. Il faut que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) le respectent afin d'améliorer les mécanismes mondiaux qui gèrent les processus de développement de l'arme nucléaire. Nous proposons donc de mener, sous

les auspices de l'AIEA, des tests de résistance réguliers des centrales nucléaires et des systèmes de protection, ainsi que des interventions de secours rapides.

Le Kazakhstan est un grand producteur de minerai d'uranium et possède les moyens de fabriquer du combustible pour s'impliquer encore davantage dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre des garanties de l'AIEA. Nous coopérons avec la Fédération de Russie à l'enrichissement de son uranium au centre national d'Angarsk, en Sibérie, en vue de son utilisation comme combustible pour réacteurs nucléaires. Nous travaillons également sur le projet du Parc Kurchatov des technologies nucléaires, sous la surveillance de l'AIEA.

Nous appuyons l'initiative prise par l'AIEA de créer un nouveau cadre non politique et non discriminatoire d'utilisation de l'énergie nucléaire reposant sur des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Ces approches devraient être accessibles à tous les États membres qui respectent les garanties. Ainsi, aucun État ne devra renoncer à ses droits au titre du TNP.

Le Kazakhstan a officiellement confirmé par écrit à l'Agence qu'il était prêt à accueillir la réserve de combustible nucléaire de l'AIEA dans deux de ses sites pour l'approvisionnement des pays qui ne peuvent en acquérir sur le marché. Aussitôt que le site aura été déterminé dans mon pays, des mesures seront prises pour établir cette réserve. La compagnie nationale de l'énergie atomique, Kazatomprom, est en train de créer un établissement verticalement intégré doté d'un cycle du combustible nucléaire complet, conforme aux normes de l'AIEA.

La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est une contribution supplémentaire aux efforts déployés pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, réduire le risque de terrorisme nucléaire et la contrebande d'armes nucléaires et de matériels radioactifs dans la région, mais aussi pour répondre aux problèmes environnementaux relatifs à la radiation écologique. Le Kazakhstan appuie la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qu'il considère une solution en faveur de la paix dans la région. Nous travaillerons dans ce sens avec le facilitateur et les autres États Membres.

Nous appliquons de manière cohérente la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la résolution 1540 (2004) du

Conseil de sécurité en vue de renforcer les mesures de lutte contre le trafic de matériels nucléaires et autres. En tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, le Kazakhstan maintient le contrôle le plus strict sur ses équipements et ses installations d'enrichissement d'uranium et de retraitement du combustible nucléaire usé.

L'année dernière, le Kazakhstan a ratifié et accédé à quatre conventions majeures relatives à la sécurité nucléaire, et il examine actuellement un projet de loi aux fins d'accéder à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Nous procédons actuellement au démantèlement du réacteur nucléaire BN-350 et à la mise en œuvre, avec l'appui du Ministère de l'énergie des États-Unis, d'un projet de conversion du deuxième réacteur de recherches afin de produire des radio-isotopes à partir d'uranium faiblement enrichi. Mon pays se félicite de la proposition de renforcer l'infrastructure du centre des incidents et des urgences de l'AIEA pour qu'il serve de point de liaison mondial pour les incidents nucléaires et ceux relatifs à la sûreté ou à la sécurité radiologique.

En dépit du fait que le Kazakhstan soit un membre essentiel et responsable de l'AIEA, on refuse de lui donner l'occasion de prendre part aux travaux des organes électifs à cause de la réglementation en vigueur. Le Kazakhstan appuie pleinement l'entrée en vigueur rapide des amendements à l'article VI des statuts de l'AIEA et espère qu'une solution sera trouvée.

Le Kazakhstan mène une coopération technique avec l'AIEA pour la période 2010-2015 dans le domaine de l'enseignement des questions nucléaires, de la médecine et de l'agriculture, de la recherche en matière de sûreté des réacteurs nucléaires et des applications radio-isotopes et des rayonnements pour une sécurité humaine collective au niveau mondial. Mon pays contribue régulièrement au budget de l'AIEA ainsi qu'au Fonds de coopération technique et il est prêt à s'acquitter de ses obligations financières.

Nous remercions l'AIEA de son appui à la Journée internationale contre les essais nucléaires et aux activités en cours du Groupe de discussion nucléaire lancé conjointement par le Kazakhstan et l'EastWest Institute.

Pour terminer, nous appuyons pleinement le mandat de l'AIEA et attendons avec intérêt un nouveau cycle de collaboration encore plus productive sur les

questions actuelles et futures en matière de technologie nucléaire.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à remercier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son Directeur général, M. Yukiya Amano, du précieux travail qu'ils ont accompli pendant l'année écoulée, comme l'indique le rapport de l'Agence (voir A/67/152). L'Égypte a hâte de se porter coauteur du projet de résolution annuel sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/67/L.3).

Je tiens tout d'abord à insister sur la contribution de la technologie nucléaire à la production d'électricité. Ceci illustre à son tour l'intérêt constant que nous portons à l'exercice du droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel que ce droit est consacré par l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Pendant près d'un demi-siècle, l'Égypte s'est intéressée à l'énergie nucléaire et à ses applications pacifiques. Après la transition de l'Égypte vers une nouvelle ère démocratique suite à la révolution du 25 janvier 2011, nous continuerons la mise en œuvre du programme nucléaire pacifique de l'Égypte en construisant notre première centrale nucléaire pour produire de l'électricité. L'Égypte entend poursuivre sa coopération étroite avec l'AIEA dans ce domaine, compte tenu du rôle de plus en plus important joué par l'Agence dans l'appui au développement durable.

S'agissant du rapport de l'AIEA sur les activités menées cette année, je voudrais faire les remarques suivantes. Premièrement, les activités menées par l'Agence dans le domaine de la coopération technique sont une priorité pour les pays en développement, car elles leur permettent d'utiliser des technologies nucléaires dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, des ressources hydriques et la technologie des radio-isotopes, à l'appui du développement. L'Égypte appelle à l'augmentation du financement consacré aux activités dans le domaine de la coopération technique et souligne qu'il importe de le faire correspondre aux financements destinés aux autres activités de l'Agence, la coopération technique étant un des principaux piliers du travail de l'Agence, conformément à son Statut.

Deuxièmement, il devient de plus en plus important de développer la coopération internationale pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la sûreté nucléaire et pour répondre aux situations

d'urgence nucléaire et radiologique, notamment par la circulation sans entrave des informations liées aux techniques garantissant la sûreté et par le transfert, sans discrimination, des technologies pertinentes. À cet égard, nous réaffirmons que l'AIEA est tenue d'intensifier les efforts visant à aider les États Membres à se préparer aux situations d'urgence et à intervenir en cas d'accident nucléaire, par le renforcement du transfert des technologies et des activités de renforcement des capacités, y compris l'éducation et la formation dans le domaine de la gestion des crises.

Troisièmement, nous insistons sur le fait que toute règle et ligne directrice concernant la sécurité et la sûreté nucléaires doivent être développées et négociées au sein de cadres multilatéraux. Ces mesures et initiatives ne doivent pas servir de prétexte pour restreindre le droit inaliénable des pays en développement à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Statut de l'AIEA.

Quatrièmement, le rôle de l'Agence dans le domaine de la vérification et de la non-prolifération nucléaire est lié à son rôle de promotion des avantages que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire présentent pour appuyer les activités de développement dans les États respectant leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Statut de l'AIEA.

Cinquièmement, tous les pays de la région du Moyen-Orient ont adhéré au système de garanties généralisées, à l'exception d'Israël. Israël est le seul État du Moyen-Orient à mener des activités nucléaires opaques hors de tout contrôle international. Il ignore les résolutions internationales adoptées par l'Assemblée générale et par la Conférence générale de l'AIEA lui demandant d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence. Il ne fait aucun doute que cette situation accroît le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et entrave la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

Sixièmement, l'Égypte souligne l'importance d'organiser en 2012 la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme convenu lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il importe également, selon nous, que cette conférence donne des résultats concrets et contraignants

pour atteindre cet objectif conformément aux résultats de la Conférence d'examen de 2010. Nous espérons que l'AIEA participera à la préparation de cette conférence et attendons de recevoir les documents préparatoires qu'il lui a été demandé d'élaborer le plus rapidement possible. À cette occasion, je voudrais saluer les efforts déployés par l'Agence dans l'organisation, en novembre 2011, d'un forum sur les expériences pertinentes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Septièmement, l'Égypte affirme que le fait de renoncer à organiser la conférence dans les délais convenus, c'est-à-dire cette année, en application du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], aura des répercussions sur la qualité des activités de vérification au Moyen-Orient et sur l'efficacité des efforts internationaux de non-prolifération nucléaire, ainsi que sur la crédibilité du processus d'examen du TNP. Cela pourrait même faire craindre l'échec de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Huitièmement, l'Égypte affirme qu'il faut permettre à l'AIEA de mener des activités de vérification relatives aux accords de désarmement, y compris les accords concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, maintenant et à l'avenir. Nous espérons que l'Agence jouera un rôle actif dans ce domaine au Moyen-Orient, dans le cadre de ses plans visant l'application de la Stratégie à moyen terme sur cinq ans pour la période 2012-2017.

Enfin, l'Égypte appelle tous les États Membres à prêter l'attention voulue pour appuyer le rôle de l'AIEA dans ses trois domaines d'activité – la vérification, la sécurité et la sûreté nucléaires, et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – de manière intégrée, pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la réalisation du développement durable.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons soigneusement étudié le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'Assemblée générale (voir A/67/152). La Russie salue les travaux menés par l'Agence pour améliorer et renforcer le régime mondial de non-prolifération et garantir une utilisation généralisée et sûre de l'énergie nucléaire.

L'Agence contribue de manière substantielle au règlement des problèmes relatifs aux sources d'énergie durables, à la lutte contre les effets mondiaux des changements climatiques et à la préservation de la santé et du bien-être de tous dans le monde entier. Il importe également que l'AIEA continue de s'employer à élargir la coopération internationale s'agissant de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

En ce qui concerne les activités de l'AIEA, nous ne saurions omettre de mentionner le caractère unique de son mécanisme de vérification, qui permet un suivi très efficace de la mise en œuvre par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous appelons au renforcement des capacités de vérification de l'Agence, notamment par l'adoption du protocole additionnel à son système de garanties généralisées, en tant que norme universellement reconnue de vérification du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Une approche impartiale de la vérification nucléaire, fondée sur des indicateurs objectifs, est l'élément le plus important pour affirmer la légitimité du système de garanties généralisées de l'AIEA et l'ensemble du régime de non-prolifération.

La Russie participe activement aux activités de l'Agence, en tant que bailleur de fonds, notamment par des contributions volontaires au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants. Nous soutenons pleinement les efforts de l'Agence dans le domaine de la coopération technique avec les pays en développement et l'assistance adéquate apportée à ceux-ci.

S'agissant du développement à grande échelle de l'énergie atomique, la Fédération de Russie accorde la priorité au développement d'un nouveau dispositif de coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, fondé sur des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire; à la prestation garantie de services liés au cycle du combustible nucléaire; et au règlement du problème de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Sur la base de ces priorités, la Russie a lancé une initiative en faveur du développement d'une infrastructure mondiale de l'énergie atomique et de la création de centres internationaux fournissant des services liés au cycle du combustible nucléaire.

Nous notons avec satisfaction que notre initiative s'est avérée utile et qu'elle contribue véritablement à résoudre les problèmes que pose la fourniture d'un accès sans entraves de tous les États parties au TNP aux avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sous réserve qu'ils respectent en toute bonne foi leurs obligations en matière de non-prolifération.

Dans la pratique, cependant, cette initiative a permis aux États de tirer parti des avantages de l'énergie nucléaire et de satisfaire leurs besoins en combustible nucléaire sans devoir introduire des éléments du cycle du combustible nucléaire qui sont chers et dangereux du point de vue de la prolifération nucléaire.

Dans le cadre de cette initiative, en collaboration avec le Kazakhstan, l'Ukraine et l'Arménie, nous avons ouvert en Russie un centre international d'enrichissement de l'uranium, et nous appelons à se joindre à nous tous les États qui produisent de l'énergie nucléaire dans le respect de leurs obligations de non-prolifération.

Une autre mesure importante dans l'établissement d'une infrastructure mondiale de l'énergie nucléaire a été la création en Russie d'un centre collectif d'approvisionnement en uranium faiblement enrichi, géré par l'AIEA. Ce centre fonctionne déjà, et les États Membres de l'Agence qui s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération peuvent y avoir accès.

Nous sommes convaincus qu'il convient de tirer des enseignements des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi afin d'éviter qu'un tel accident ne se reproduise à l'avenir. L'AIEA, en tant que seule organisation internationale dotée de l'expertise et de l'autorité nécessaires, doit jouer un rôle de premier plan dans cette entreprise. L'une des principales leçons que nous avons apprises de l'accident de Fukushima est que la communauté internationale doit moderniser le cadre juridique international et les normes technologiques et organisationnelles en matière de sécurité nucléaire.

Forte de cette conviction, la Russie a proposé d'importantes initiatives pour combler les lacunes existantes dans les documents et instruments juridiques internationaux pertinents. Dans ce contexte, nous prenons note des additifs à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire. En outre, la Russie a présenté des propositions en vue d'améliorer les normes de sécurité de l'Agence et

espère que ces initiatives bénéficieront d'un large appui et aboutiront.

Par ailleurs, il est impératif de garantir un niveau satisfaisant de protection de toutes les installations et matières nucléaires afin de prévenir d'éventuels actes de terrorisme nucléaire par des acteurs non étatiques. En vue de renforcer la sécurité nucléaire physique, la Russie s'est portée coauteur de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En 2006, avec les États-Unis, la Russie a également lancé l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette initiative bénéficie désormais de l'appui de 85 États. Il s'agit d'un instrument efficace de coopération pour le partage d'une riche expérience et de mesures pratiques en matière de lutte contre la menace du terrorisme nucléaire.

La Russie a signé et ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ainsi que son amendement. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à accélérer la mise au point de leurs procédures nationales en vue de leur adhésion à ces instruments internationaux de la plus haute importance.

Nous sommes convaincus que l'Agence doit jouer un rôle central s'agissant de coordonner les efforts des États afin de garantir la sécurité nucléaire. Nous sommes favorables à la mise en œuvre du programme de l'Agence dans ce domaine pour la période 2010-2013 et à sa proposition de convoquer une conférence internationale sur les questions de sécurité nucléaire en 2013.

La Russie se félicite de la contribution concrète de l'Agence à la recherche multilatérale de solutions aux problèmes de prolifération régionale. Nous saluons les efforts de l'Agence qui, grâce à la compétence de ses experts, s'emploie à garantir un fonctionnement viable du régime de non-prolifération.

Nous appuyons le projet de résolution A/67/L.3 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En tant que coauteur du projet de résolution, la Russie appuie sans réserve les activités menées par l'Agence en vue de renforcer le régime de non-prolifération et d'assurer un approvisionnement fiable en énergie.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son personnel pour l'aperçu détaillé des activités de l'AIEA contenu dans

le rapport annuel de l'Agence (voir A/67/152). Nous saluons la contribution précieuse de l'Agence, qui aide les pays en développement à exploiter la science et la technologie nucléaires pour répondre à leurs besoins de développement.

L'appui apporté par l'Agence dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé humaine, la gestion des ressources en eau et l'environnement est essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, ma délégation se félicite de la publication de programmes de formation pour les physiciens spécialisés dans la médecine en matière de diagnostic radiologique et de médecine nucléaire. L'Afrique du Sud continue d'accueillir des chercheurs et des scientifiques invités en vue de contribuer au renforcement des capacités en médecine nucléaire.

Mon pays se félicite également du projet pilote, exécuté en Afrique, de l'Université virtuelle et du Réseau régional de formation pour la lutte contre le cancer, qui est entré dans sa deuxième année en 2011. Ce projet est à la fois un vecteur et un agent de promotion du progrès en matière de lutte contre le cancer, de l'apprentissage en ligne, de l'éducation et de la formation en Afrique. L'Afrique du Sud se réjouit à la perspective de participer à cette initiative, qui prépare le terrain à la création de centres sous-régionaux de formation du personnel en matière de lutte contre le cancer.

La sécurité de l'approvisionnement en énergie est devenue l'une des plus hautes priorités à travers le monde, principalement en raison de la diminution des ressources naturelles, du réchauffement climatique, des changements climatiques, de la pollution et de la croissance rapide de l'économie mondiale. La politique de l'Afrique du Sud en matière d'énergie nucléaire se fonde sur la nécessité d'assurer la sécurité de son approvisionnement en énergie et de réduire son empreinte carbone, et sur la mise en valeur de nos ressources minérales stratégiques pour assurer le développement économique de notre pays.

À cet égard, mon gouvernement a approuvé le Plan intégré des ressources nationales pour la période 2010-2030, qui prévoit une forte extension du domaine de l'énergie nucléaire d'ici à 2030. Le Conseil des ministres a également créé un comité exécutif national de coordination pour l'énergie nucléaire, organe exécutif composé de ministres qui ont des portefeuilles directement liés au programme d'énergie nucléaire. Dans le cadre de ses préparatifs en vue de la mise en place de son programme nucléaire, l'Afrique du Sud a adopté

l'approche par étapes de l'AIEA, qui prend en compte de nombreux éléments essentiels à une exécution réussie de son programme.

L'Afrique du Sud travaille en étroite collaboration avec l'Agence, et a demandé qu'une mission d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire soit menée dans le pays. Dans ce contexte, le Ministre de l'énergie a récemment annoncé l'intention de l'Afrique du Sud d'inviter l'AIEA à procéder à une évaluation externe de son état de préparation et à identifier les risques éventuels auxquels il faudrait remédier afin de garantir le succès des travaux de mise en place du programme nucléaire.

En ce qui concerne la sûreté nucléaire, l'Afrique du Sud est heureuse de constater que le niveau de sûreté nucléaire parmi les 435 centrales nucléaires en fonctionnement à travers le monde demeure élevé. Ma délégation prend note des activités entreprises par l'Agence pour renforcer la sûreté nucléaire, comme indiqué en détail dans le rapport du Directeur général sur le Plan d'action de l'AIEA en matière de sûreté nucléaire.

Pour terminer, l'Afrique du Sud attache une grande importance au programme de coopération technique de l'Agence. Nous nous félicitons de l'appui apporté par le biais d'un éventail de projets régionaux et nationaux pour répondre aux besoins de développement socioéconomique des États membres, notamment les pays africains. À cet égard, nous apprécions également à sa juste valeur l'appui constant apporté par l'Agence à travers les activités de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires – en Afrique et dans la région.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La science nucléaire est l'une des plus grandes réalisations de l'humanité et, par conséquent, elle devrait être utilisée au service du bien-être de l'humanité. Étant données les nombreuses applications pacifiques de la technologie nucléaire en tant que source d'énergie efficace sur le plan des coûts et respectueuse de l'environnement et du climat, elle a acquis une position de premier plan dans la vie économique et le développement des nations. Sans aucun doute, la demande de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire et de la technologie va continuer à croître à l'avenir.

La République islamique d'Iran considère que le droit inaliénable de développer la recherche, la production et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination – y compris le droit de tout État partie de développer, à des fins pacifiques, le cycle complet du combustible nucléaire au niveau national – est le fondement même et l'un des piliers les plus importants du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Tout en attachant une grande importance à l'application intégrale, efficace, équilibrée, simultanée, non sélective et non discriminatoire de toutes les dispositions du TNP, nous tenons à rappeler que l'exercice du droit inaliénable de poursuivre les recherches dans le domaine de la science, de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, partie intégrante de la souveraineté des États parties, ne peut être ni suspendu ni limité par quelque organe que ce soit, quelles que soient les circonstances et sous aucun prétexte.

Conformément à l'article IV du TNP, non seulement aucune disposition du présent Traité ne sera interprétée comme portant atteinte à ce droit inaliénable, mais toutes les parties ont la ferme obligation juridique de

« faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer ».

De plus, dans ce contexte, nous soulignons l'importance de l'article III du TNP, selon lequel même les garanties requises

« seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent Traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des Parties au Traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques ».

Ma délégation tient aussi à rappeler que, conformément aux articles II et III

« L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier [...]; d'encourager et de faciliter, dans le monde

entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine; si elle y est invitée, d'agir comme intermédiaire pour obtenir d'un de ses membres qu'il fournisse à un autre membre des services, des produits, de l'équipement ou des installations; [...] d'accomplir toutes opérations ou de rendre tous services de nature à contribuer au développement ou à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques ou à la recherche dans ce domaine; [et] de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ».

En conséquence, nous rappelons que la responsabilité principale de l'Agence est d'aider les États membres, et soulignons l'importance de ses autres fonctions statutaires. À cet égard, nous insistons sur la nécessité pour l'AIEA de respecter rigoureusement les principes d'impartialité et de professionnalisme et, de concert avec les États membres du Mouvement des pays non alignés, rejetons « fermement toute tentative de la part des États de politiser le travail de l'AIEA, notamment son programme de coopération technique ». Nous demandons que cesse toute ingérence dans les activités de l'Agence, notamment dans son processus de vérification, car ces actes risqueraient de compromettre son autorité, son efficacité et sa crédibilité, ainsi que la crédibilité du TNP et le droit inaliénable des parties de développer la recherche, la production et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Malheureusement, l'application d'une approche discriminatoire, sélective, extrêmement restrictive et à motivation politique en matière de coopération nucléaire de la part des États développés parties au TNP, qui sont les principaux fournisseurs de haute technologie nucléaire, a créé l'impression qu'être partie au TNP n'est pas un privilège, car cela, au lieu de faciliter la coopération nucléaire, semble l'empêcher. À cet égard, nous sommes très préoccupés par le fait que les pays ayant choisi de ne pas adhérer au TNP ne subissent aucune pression les incitant à le faire, mais qu'ils y sont encouragés et généreusement récompensés de diverses manières.

Un exemple frappant est l'assistance et la coopération bien connues fournies par certains pays occidentaux – en particulier les États-Unis et les deux États membres de l'Union européenne dotés de l'arme

nucléaire, le Royaume-Uni et la France – au régime israélien qui, en plus de son programme nucléaire non couvert par des garanties, possède l'un des plus grands arsenaux d'armes nucléaires au monde. Ces mesures sont évidemment contraires à la lettre et à l'esprit du TNP et constituent par conséquent des cas manifestes de non-respect des obligations juridiques explicites qui y figurent. À n'en pas douter, ces politiques nuisent gravement à l'universalité, la pertinence, l'intégrité et la crédibilité du TNP. Nous n'avons vu aucune mention de cette question dans la déclaration du Directeur général de l'AIEA qui a été distribuée aujourd'hui.

La République islamique d'Iran, tout en étant extrêmement fière d'exercer son droit inaliénable à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, est également pleinement attachée à ses obligations, et ses activités nucléaires sont et ont toujours été pacifiques. En dépit des pressions politiques extérieures exercées sur elle, l'AIEA est toujours parvenue à la conclusion que « les matières nucléaires déclarées en Iran sont utilisées à des fins pacifiques ». À cet égard, il convient de noter que c'est exactement à cette même conclusion qu'est parvenu le secrétariat de l'AIEA pour 51 États où des protocoles additionnels sont en vigueur, ainsi que pour 61 États sans protocole additionnel.

Enfin, s'agissant des soi-disant études sur le programme nucléaire de l'Iran évoquées dans le rapport de l'AIEA, je voudrais signaler qu'il s'agit de rapports falsifiés qui comportent des diagrammes qui ne sont pas crédibles; c'est pourquoi l'Agence n'est pas autorisée à les mettre à la disposition de la République islamique d'Iran. Comme d'habitude, la plupart de ces informations ont été fournies par le régime israélien et son grand allié. On peut facilement conclure que ces informations sont tout aussi fiables que le dessin d'enfant montré ici même par le Premier Ministre du régime sioniste.

M^{me} Cizare (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadeur Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son rapport annuel sur les travaux de l'Agence (voir A/67/152). Je tiens également à exprimer notre soutien au projet de résolution dont nous sommes saisis (A/67/L.3).

L'Éthiopie croit fermement que l'action de l'AIEA en général, et plus particulièrement ses activités annuelles telles que décrites dans le rapport, sont d'une importance primordiale pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons également le rôle croissant que joue l'Agence pour

veiller à ce que la science et la technologie nucléaires ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques, et saluons sa coopération technique pour faire progresser de manière concrète les efforts nationaux visant à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Éthiopie est l'un des États bénéficiaires des activités de l'AIEA au titre du Programme de coopération technique de l'Agence. L'aide de l'Agence a été précieuse pour nous aider à mettre en œuvre de modestes moyens dans la lutte contre les mouches tsé-tsé, le traitement du cancer, les services diagnostiques de médecine nucléaire, les analyses d'hydrologie isotopique et les tests de contrôle non destructifs de la qualité de l'eau. En dépit de cette coopération encourageante, je tiens à souligner que nous sommes encore loin d'une utilisation optimale des technologies transférées ou bien de continuer à assurer la fourniture des services mis en place par les différents projets de coopération technique lancés ces dernières années.

Notre grand projet de coopération technique avec l'Agence vise à éradiquer la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift, en Éthiopie, dans le cadre d'une lutte intégrée contre les insectes nuisibles. Le projet est actuellement mis en œuvre et, à ce jour, de remarquables avancées ont été enregistrées. Un grand nombre de communautés en ont bénéficié, récupérant leurs terres et voyant leur bétail de nouveau en bonne santé. Le projet a été et continuera d'être la principale priorité de notre coopération technique avec l'AIEA. À cet égard, nous souhaitons demander à ce que l'Agence continue d'accorder la priorité au développement agricole et de l'élevage en Afrique, notamment en Éthiopie. Mon pays réaffirme son ferme attachement aux applications pacifiques du nucléaire comme une composante importante des efforts visant à relever les défis du développement. À cet égard, l'appui de l'AIEA à la sécurité et la sûreté alimentaires et énergétiques, par le biais de la technologie nucléaire, doit être maintenu et renforcé.

L'autre domaine important de partenariat dans lequel l'Éthiopie continue de bénéficier du Programme de coopération technique de l'AIEA est l'application des technologies et techniques nucléaires à la santé humaine. Compte tenu de l'augmentation du nombre de cas de cancer dans les pays en développement, l'Éthiopie en est venue à s'appuyer de plus en plus sur le complet Programme d'action de l'AIEA en faveur de la cancérothérapie. À ce sujet, tout en exprimant sa gratitude

à l'Agence pour son aide technique et pour l'étude d'impact qu'elle a réalisée, l'Éthiopie souhaite voir son partenariat avec l'Agence se renforcer. L'incidence annuelle du cancer est estimée à environ 150 000 cas, dont 80 % nécessiteront une radiothérapie. C'est pour cette raison impérieuse que nous appelons l'Agence à consolider son appui à l'Éthiopie et à d'autres pays en développement dans la lutte contre le cancer, et ce par le biais de programmes durables de cancérothérapie, en conduisant davantage de programmes nationaux et régionaux intégrés.

Pour terminer, en tant que l'un des États membres fondateurs de l'Agence, l'Éthiopie réaffirme son ferme attachement à l'utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques, ainsi que son engagement à respecter et à appliquer les instruments mondiaux et régionaux conçus pour contrôler les matières radioactives et nucléaires. Cependant, nous sommes également conscients que les menaces que font peser les armes nucléaires sur la paix et la sécurité internationales sont réelles et doivent être contrées grâce à des efforts collectifs et concertés. L'Éthiopie continuera de soutenir les activités de l'AIEA lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat international, qui est de garantir l'utilisation pacifique de la science et la technologie nucléaires au bénéfice de l'humanité.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Directeur général Amano de la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et félicitons les Fidji, Saint-Marin et Trinité-et-Tobago, nouveaux membres de l'Agence.

Depuis plus de 50 ans, l'AIEA s'emploie avec succès à être le catalyseur de la promotion des sciences nucléaires et des technologies connexes. Elle aide les États membres à mettre en œuvre leurs priorités de développement, tout en veillant à ce que la science et la technologie nucléaires soient utilisées de manière sûre et durable. C'est pourquoi l'Agence mérite la profonde gratitude de nous tous.

Nous partageons la conclusion de l'Agence selon laquelle l'énergie nucléaire doit rester une source privilégiée d'énergie alternative viable, sûre et durable pour l'avenir, malgré l'inquiétude légitime de l'opinion publique qui s'est fait jour au lendemain de l'accident de Fukushima.

Le Pakistan reconnaît le rôle important joué par le régime de vérification de l'AIEA. Nous avons pleinement respecté nos obligations en vertu de nos Accords de

garanties avec l'AIEA. L'approbation unanime par le Conseil de l'AIEA, l'an dernier, de nos accords de garanties C.3 et C.4 témoignait de la reconnaissance par la communauté internationale du savoir-faire pakistanais pour ce qui est de l'exploitation sûre et sécurisée des centrales nucléaires.

Le Pakistan estime que tous les États doivent se conformer pleinement à leurs obligations en matière de garanties et à leurs engagements internationaux dans le but de maintenir la crédibilité du régime des garanties. Le maintien d'un équilibre entre les fonctions de réglementation, de promotion et de sécurisation de l'Agence est fondamental. L'Agence doit être considérée par tous ses États membres comme un organe impartial, efficace et professionnel. Il importe de modifier la perception générale de l'AIEA en tant qu'organisme de surveillance uniquement. Il convient de souligner son rôle premier dans la promotion de l'utilisation pacifique de la science et la technologie nucléaires.

Le Pakistan défend ardemment l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins de paix, de progrès et de prospérité pour tous. Le Pakistan occupant le sixième rang mondial pour la population, le développement socioéconomique est une priorité pour notre gouvernement. Depuis plus de 55 ans maintenant, la Commission de l'énergie atomique du Pakistan s'emploie activement à mettre les technologies nucléaires au service de nos priorités de développement. Depuis 50 ans, le Pakistan cherche à améliorer de multiples façons les applications de la technologie nucléaire pour notre population, et ce en collaboration avec l'Agence.

Bien que nous utilisions la technologie nucléaire à des fins diverses, la maîtrise de la science nucléaire pour produire de l'énergie demeure une priorité. À l'heure actuelle, la part du nucléaire dans la production d'électricité du Pakistan est modeste. Toutefois, compte tenu de notre nombreuse population, de la pénurie de combustibles fossiles et de la hausse de la demande énergétique, nous prévoyons d'augmenter le niveau actuel de capacité de production nucléaire, qui est de 750 mégawatts, à 8 800 mégawatts au moins d'ici 2030. C'est une tâche difficile, mais nous sommes résolus à répondre à cette importante priorité de développement.

Trois centrales nucléaires sont déjà actives et fonctionnent très bien. La plus ancienne d'entre elles est entrée en service dès 1972. Outre ces trois centrales nucléaires, deux autres, produisant 340 mégawatts chacune, sont en cours de construction et devraient être mises en service d'ici 2016. Toutes les centrales

nucléaires au Pakistan fonctionnent sous les garanties de l'AIEA.

Le Pakistan déploie également d'actifs efforts pour tirer des enseignements des événements survenus à Fukushima. À l'issue de tests de résistance et d'études approfondies, un plan d'action a été développé en collaboration avec l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire. Ce plan est parvenu à divers stades de sa mise en œuvre sous la supervision de l'Autorité. Le Pakistan a toujours attaché une grande importance à la nécessité de garantir que l'intégralité de ses activités dans le domaine nucléaire sont menées au sein de structures institutionnelles sûres et transparentes. Au niveau national, l'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire, organe réglementaire indépendant qui se charge également de délivrer des autorisations, opère à un niveau professionnel et avec efficacité depuis maintenant 11 ans. Au niveau international, nous participons depuis longtemps aux forums de l'AIEA. Nous avons invité des missions d'examen par les pairs de l'Union mondiale des exploitants nucléaires et leur avons fourni un appui. Nous avons également accueilli des experts individuels sous l'égide de l'AIEA.

Il est de plus en plus préoccupant que même l'approvisionnement en matériel de sûreté soit devenu victime des politiques restrictives et discriminatoires menées par certains États en matière de contrôle des exportations. Cela n'augure rien de bon alors que l'AIEA s'efforce de favoriser une amélioration mondiale des normes de sûreté.

La sécurité nucléaire est à la fois un problème mondial et une responsabilité nationale. Le Pakistan accorde la plus haute importance à la création de mécanismes de sécurité robustes. Au fil des ans, nous avons mis en place un ensemble de mesures de protection physique, des structures de commandement et de contrôle robustes, ainsi que des régimes exhaustifs de vaste portée en matière de réglementation et de contrôle des exportations. En coopération avec l'AIEA, le Pakistan est en train de mettre en œuvre un plan d'action pour la sécurité nucléaire qui a été qualifié de modèle pour les autres États. Nous avons acquis une expérience considérable dans le domaine de la sécurité nucléaire. Un institut de formation national propose des modules de formation de divers niveaux en vue de trouver des solutions globales dans le domaine de la sécurité nucléaire, et il est également ouvert pour des cours de formation internationaux. Un système de

gestion des problèmes urgents dans le domaine nucléaire est en train d'être mis en place. Le Pakistan souscrit au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives ainsi qu'à sa Base de données sur le trafic nucléaire. En ce qui concerne la sécurité des sources radioactives, le Pakistan met en œuvre un concept à tous les stades du cycle, conformément aux documents connexes consacrés à la sécurité nucléaire de l'AIEA.

Enfin, l'AIEA peut apporter une importante contribution au renforcement de la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. L'Agence occupe une place unique pour répondre aux besoins et aux problèmes du XXI^e siècle de manière équilibrée. Le Pakistan est convaincu qu'une approche équitable, non discriminatoire et fondée sur des critères précis permettra de promouvoir les objectifs universels en matière de non-prolifération et de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que les considérations liées à la sûreté et à la sécurité faciliteront, plutôt que d'entraver, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vue de promouvoir le programme de développement et de contrebalancer la dégradation de l'environnement.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation tient à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir communiqué le rapport annuel de l'AIEA pour 2011 (voir A/67/152) et de nous avoir fourni des informations supplémentaires sur les activités récentes de l'Agence dans la déclaration qu'il a préparée (voir A/67/152/Add.1). Nous apprécions la compétence et le professionnalisme avec lesquels le Directeur général et le Secrétariat dirigent les activités variées de l'Agence en vue d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde. Nous notons avec une satisfaction particulière qu'en s'acquittant de son mandat, l'Agence lutte contre une série de problèmes, depuis les risques liés à la prolifération et au terrorisme nucléaires jusqu'au problème de la sûreté nucléaire suite à l'accident survenu à Fukushima l'année dernière.

Dans ce contexte, ma délégation tient à féliciter l'Agence de ses progrès dans le domaine de la sûreté nucléaire. Comme le souligne le rapport, l'Agence est parvenue à mettre en œuvre le Plan d'action sur la sûreté nucléaire adopté à la cinquante-cinquième session de la Conférence générale de l'AIEA, qui a eu lieu l'année dernière. Grâce à la mise en œuvre du

Plan d'action, avec la pleine coopération et la pleine participation des États membres, l'Agence incorpore avec succès les enseignements retenus de Fukushima, ce qui permet d'améliorer l'efficacité du cadre réglementaire et des organisations exploitantes sur le territoire des États membres de l'AIEA. Nous notons également avec satisfaction que l'Agence a pris des mesures afin d'améliorer sa préparation et sa capacité de réaction globales en cas d'urgence, ce qui, nous l'espérons, permettra d'améliorer de manière tangible les dispositions prises par chaque pays en matière de préparation et de réaction en cas d'urgence.

Les travaux de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire, en particulier les efforts qu'elle déploie pour coordonner les nombreuses initiatives et activités et renforcer la coopération entre elles, valent également d'être mentionnés. Nous nous félicitons des progrès accomplis par l'Agence dans la mise en œuvre des objectifs et des priorités définis dans son Rapport sur la sécurité nucléaire 2011. Nous prenons également note avec plaisir de la mise en place réussie du Comité des orientations sur la sûreté nucléaire en tant qu'organe permanent d'experts en matière de sécurité nucléaire.

La République de Corée a accueilli le deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire en mars dernier à Séoul. Le Sommet de Séoul a débouché sur l'adoption de mesures globales concrètes visant à prévenir le terrorisme nucléaire et radioactif, et notamment à éliminer et réduire l'existence des matières nucléaires; à encourager une plus large adhésion aux instruments internationaux; et à combattre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives. En outre, le Sommet de Séoul a mis l'accent sur le rôle central que joue l'AIEA dans le renforcement du cadre international de sécurité nucléaire. À cet égard, nous saluons et appuyons la convocation de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui doit avoir lieu à Vienne en juillet 2013. Ma délégation est convaincue que la Conférence offrira un forum mondial approprié en vue d'aborder la question des orientations et des priorités futures dans le domaine de la sécurité nucléaire, mais aussi d'apporter une contribution utile à l'élaboration du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017.

Début septembre, le Directeur général a publié un rapport mis à jour sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée. Comme l'affirme le Directeur général dans son rapport, le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est une source de

vive préoccupation, et ses déclarations concernant ses activités d'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire demeurent profondément troublantes. Ma délégation, qui partage la vive préoccupation du Directeur général, tient à souligner que ces activités portent clairement atteinte aux résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Ma délégation exhorte donc la République populaire démocratique de Corée à honorer pleinement ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'existence de la résolution sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties prévu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), signé par l'Agence et la République populaire démocratique de Corée, résolution adoptée par consensus à la cinquante-cinquième session de la Conférence générale, qui s'est tenue cette année. Nous réitérons également l'appel lancé par la communauté internationale à la République populaire démocratique de Corée afin qu'elle respecte pleinement le TNP et coopère promptement avec l'Agence pour mettre pleinement et efficacement en œuvre les garanties généralisées. Cette résolution exprime la vive préoccupation de la communauté internationale concernant le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, notamment la construction d'un réacteur à eau ordinaire et les activités d'enrichissement de l'uranium. Elle réaffirme également le consensus qui existe au sein de la communauté internationale quant au fait que la République populaire démocratique de Corée ne doit pas se doter d'armes nucléaires. Elle fait également part de la préoccupation suscitée par le fait que la République populaire démocratique de Corée a annoncé en août son intention de réexaminer entièrement sa politique nucléaire. Comme le souligne clairement la résolution, quelle que soit la matière de ce réexamen, la République populaire démocratique de Corée doit réaffirmer son attachement à la dénucléarisation et à la Déclaration commune publiée à l'issue du cycle de pourparlers à six pays de 2005.

Pour ce qui est des activités de l'Agence dans le domaine des garanties, nous nous félicitons de l'augmentation constante du nombre de pays où un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel sont en vigueur. Sachant que 114 États au total ont mis en vigueur un protocole additionnel – soit une augmentation de 10 % par rapport au dernier rapport – le protocole additionnel est en bonne voie

de devenir la norme universelle en ce qui concerne les garanties internationales.

Nous sommes absolument convaincus que le protocole additionnel constitue un instrument de vérification essentiel qui renforce la capacité de l'Agence de vérifier la nature pacifique de toutes les matières nucléaires d'un État mais aussi garantit la confiance internationale dans les programmes nucléaires nationaux. À cet égard, nous demandons aux États membres de conclure et d'appliquer l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel s'ils ne l'ont pas encore fait.

Parce qu'elle appuie pleinement les travaux de l'AIEA en faveur de la réalisation de notre objectif de mettre l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement pour l'humanité, la République de Corée est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution A/67/L.3 sur le rapport de l'AIEA.

M. Tarbah (Libye) (*parle en arabe*) : Pour commencer, nous tenons à féliciter M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son rapport détaillé et utile sur les activités de l'Agence (voir A/67/152). Le rapport reflète les efforts sincères déployés pour atteindre les objectifs universels fixés par la communauté internationale, dont notamment la non-prolifération, l'élimination complète des armes nucléaires, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement durable et le progrès de la science au service de l'humanité. Nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, nous insistons sur l'importance et le rôle central de l'AIEA dans les domaines de l'inspection, de la vérification mais aussi de l'assistance technique fournie aux pays en développement pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Deuxièmement, nous soulignons le droit inaliénable qu'ont tous les États d'acquiescer l'énergie nucléaire et de l'utiliser à des fins pacifiques, ainsi que la nécessité de prévenir le monopole de certains États sur la technologie nucléaire alors qu'ils empêchent d'autres de l'acquiescer. Troisièmement, tous les États Membres sans exception doivent s'engager à soumettre leurs installations nucléaires au régime d'inspection et de vérification de l'AIEA. Quatrièmement, la communauté internationale doit faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette ses installations nucléaires au régime international d'inspection et de vérification de l'AIEA.

Enfin, nous tenons à souligner que la Libye est désireuse de promouvoir et d'établir un partenariat de coopération avec l'AIEA, et ce, d'une manière transparente. Nous sommes prêts à fournir toute l'aide voulue aux inspecteurs de l'AIEA afin qu'ils s'acquiescent de leurs fonctions en Libye, selon qu'il conviendra.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/67/L.3. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire une explication de vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : S'agissant du rapport à l'examen (voir A/67/152) et du projet de résolution s'y rapportant (A/67/L.3), ma délégation considère que le rapport est loin d'être correct ou exact et estime qu'il ne reflète pas la réalité fondamentale de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. À cet égard, ma délégation aimerait clarifier sa position.

Tout d'abord, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a aucune légitimité et aucune autorité pour intervenir sur le dossier nucléaire de la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée n'est en effet pas un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni un membre de l'AIEA. En ce qui concerne notre relation avec l'AIEA, la République populaire démocratique de Corée a mis un terme dès le début des années 90 à ses relations officielles avec l'Agence et a rompu tout contact avec elle. Nous avons pris cette décision quand l'Agence s'est départie de l'impartialité attendue d'une organisation internationale et a adopté une attitude inappropriée et biaisée, appuyant implicitement la conspiration ourdie, pour des raisons politiques, par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée.

Toutefois, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis se sont engagés par la suite dans des discussions bilatérales, et les pourparlers à six pays ont commencé. Les États-Unis ont alors demandé à la République populaire démocratique de Corée d'accepter que l'AIEA fournisse des conseils techniques en marge des pourparlers à six. Bien que réticents, nous avons néanmoins accédé à cette demande, à la condition

que l'AIEA ne joue ce rôle que pendant la durée de ces pourparlers.

Or, comme la situation actuelle et les récentes évolutions sur la péninsule de Corée le montrent, les États-Unis n'ont pas hésité à intensifier et à multiplier leurs menaces et tentatives de soumettre la République populaire démocratique de Corée à un chantage, faisant montre d'une hostilité croissante. La situation sur la péninsule est au bord de l'explosion. La guerre peut éclater à n'importe quel moment.

Dans un tel contexte, les pourparlers à six pays n'ont pratiquement plus aucun sens. Et il n'y a donc aucun rôle à jouer pour l'AIEA, d'autant qu'elle s'est ralliée à l'attitude hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, suivant aveuglément la politique menée par les États-Unis contre mon pays. Cette situation rend difficile les progrès vers un règlement pacifique de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. C'est pourquoi nous pouvons affirmer que l'AIEA n'a aucun rôle légitime à jouer.

Malgré tout ce qui précède, nous sommes saisis cette année d'un rapport annuel dans lequel l'AIEA n'hésite pas à utiliser des termes comme « extrêmement inquiétantes » pour qualifier les nouvelles installations d'enrichissement de l'uranium de la République populaire démocratique de Corée et sa construction d'un réacteur à eau légère, tout en exprimant la soi-disant disposition de l'Agence à reprendre sa participation aux activités de vérification.

Tout cela est absurde et dénué de sens à la lumière de ce que je viens d'énoncer.

Aujourd'hui, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait attirer l'attention de tous les participants sur le statut différent de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée, comme chacun sait, est désormais un État doté de l'arme nucléaire à part entière et pour des motifs justifiables. Il est clair que l'AIEA ne peut et ne doit pas se fonder sur les mêmes critères que ceux qu'elle utilisait lorsque les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée étaient limitées à des fins pacifiques. Le rôle de l'AIEA est de s'occuper principalement des États qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire, or le cas de la République populaire démocratique de Corée est différent, comme le soulignait d'ailleurs l'attitude précédente de l'AIEA. L'Agence n'a jamais soulevé de problème ou exprimé de préoccupation

face aux activités nucléaires des autres États dotés de l'arme nucléaire; elle ne l'a fait que dans le cas de la République populaire démocratique de Corée. Cela n'est pas logique; c'est absurde, et pourtant, c'est un autre exemple de l'impartialité de moins en moins grande dont fait montre l'Agence dans ses activités.

Deuxièmement, l'AIEA n'est ni à même ni en position de proposer d'aider à régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Le règlement de toutes ces questions doit reposer sur une analyse objective des réalités fondamentales actuelles qui les sous-tendent. En ce qui concerne l'essence fondamentale de la question nucléaire dans la péninsule coréenne, elle est sans le moindre doute le produit de la politique d'hostilité profondément ancrée menée de longue date par les États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. En outre, les États-Unis n'ont pas hésité à déclarer que la République populaire démocratique de Corée faisait partie de l'axe du mal et serait la première cible d'une frappe nucléaire préemptive par les États-Unis.

Par ailleurs, quand on regarde les activités militaires des États-Unis menées en Corée du Sud cette année, on constate qu'ils ont effectué des exercices de grande envergure les uns après les autres, mobilisant jusqu'à 500 000 soldats, ce qui est sans précédent. Les États-Unis sont prêts à attaquer à tout moment la République populaire démocratique de Corée. Un nouvel exercice militaire conjoint est actuellement en cours, dans lequel participent plus de 200 000 soldats des États-Unis et de la Corée du Sud. Comme peuvent l'imaginer les représentants, ces exercices sont à balles réelles. Au cours d'un exercice cet été, ils ont utilisé le drapeau de la République populaire démocratique de Corée comme cible au sol pendant un exercice aérien à balles réelles. Il est clair que la République populaire démocratique de Corée représente pour les États-Unis une cible à éliminer.

Face à cette menace et en réponse à un tel chantage de la part du plus grand pays doté de l'arme nucléaire, la République populaire démocratique de Corée n'a eu d'autre option que de se doter de la même arme pour se défendre afin de protéger sa sécurité et sa souveraineté, et préserver le droit à l'existence de la nation coréenne tout entière. De ce fait, la force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée sert à dissuader toute guerre, c'est une épée toute puissante et des plus précieuses, à même de garantir la paix, la stabilité et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans

toute la région. Il est donc dans l'intérêt des pays de la région de faire le choix de la paix, du développement, de la détente et de la stabilité.

En ce qui concerne le retrait de la République populaire démocratique de Corée du TNP et de l'AIEA, notre objectif est de faire en sorte que les États-Unis abandonnent leur politique de bras de fer et privilégient la réconciliation et la coexistence avec la République populaire démocratique de Corée. Tant qu'ils poursuivront leur politique hostile, la République populaire démocratique de Corée augmentera, renforcera et développera ses capacités et son arsenal nucléaires. En conséquence, la République populaire démocratique de Corée voudrait recommander aimablement à l'Agence internationale pour l'énergie atomique de ne pas renouveler la publication d'un rapport annuel de ce type, truffé d'absurdités. Cela ne ferait que ternir et détruire son image.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.3, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.3, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Suède, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay et Zambie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de

résolution A/67/L.3. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/67/L.3 est adopté (résolution 67/3).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que les déclarations pour exercer le droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant les observations faites par les représentants du Japon et de la Corée du Sud, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait exercer son droit de réponse.

Premièrement, concernant la déclaration faite par le représentant du Japon, à savoir que les armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée constituaient une menace pour l'Asie de l'Est, nous rejetons totalement cette allégation, car elle n'a aucun sens dans le contexte de la réalité fondamentale de la péninsule coréenne, pour les raisons que je viens juste d'exposer. Mais une chose est claire. Si l'on cherche à connaître la source de la menace dans la région, ce ne peut être nul autre que le Japon. Le Japon possède des capacités nucléaires. Il est en possession de plus de 40 tonnes de plutonium. C'est le numéro un mondial du plutonium. Il est reconnu que le Japon peut assembler des armes nucléaires très rapidement, en quelques heures même.

Le Japon a un accord nucléaire secret avec les États-Unis, adopté en 1960, en vertu duquel il autorise les navires américains dotés de capacités nucléaires à entrer dans ses eaux territoriales à tout moment. Le Japon continue d'affirmer à la face du monde qu'il est attaché à trois principes non nucléaires, qui ne sont pas écrits mais oraux. En réalité, ce qu'il fait est tout différent; il se dirige vers le militarisme sans s'excuser pour les crimes commis dans le passé, notamment les crimes contre l'humanité, que nous connaissons tous.

Concernant les observations faites par le représentant de la Corée du Sud, une fois encore, la République populaire démocratique de Corée n'a pas le statut d'État nucléaire. La République populaire démocratique de Corée n'a jamais recherché ce statut.

Il nous revient d'en décider; c'est notre juste réponse à la menace. Et la Corée du Sud a permis l'introduction d'armes nucléaires américaines sur son territoire depuis 1957, faisant du chantage à toute la nation coréenne. Ils ne peuvent cacher ou nier ce fait. En outre, la Corée du Sud est toujours sous le parapluie nucléaire des États-Unis.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse après la déclaration que vient de faire le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, l'attachement du Gouvernement du Japon aux trois principes non nucléaires – ne pas posséder, produire ou permettre l'introduction d'armes nucléaires sur son territoire – ne s'est jamais démenti, et le Japon reste inébranlable dans sa détermination à œuvrer en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires en vue de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

Deuxièmement, le Japon poursuit une politique orientée exclusivement vers la défense et, par conséquent, les exercices menés par les Forces d'autodéfense du Japon ne visent aucun pays ou région en particulier. En outre, le système de missiles balistiques de défense que le Japon a décidé d'installer est purement défensif et ne menace aucun pays ou zone environnantes en particulier.

Troisièmement, Il n'est pas avéré que le Gouvernement du Japon ait jamais permis aux États-Unis d'introduire des armes nucléaires sur le territoire japonais. Se basant sur la politique nucléaire des États-Unis telle qu'énoncée à ce jour, notamment l'annonce faite en 1991, le Gouvernement japonais estime qu'il n'y a pas actuellement d'introduction par les États-Unis d'armes nucléaires, y compris à bord de navires et/ou aéronefs accostant dans un port, atterrissant ou transitant par le territoire japonais. Je réaffirme que le Japon maintient sa politique d'attachement aux trois principes non nucléaires.

Enfin, en tant qu'État partie, le Japon agit dans le strict respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de ses obligations découlant des accords de garanties de l'Agence internationale

de l'énergie atomique. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaires par le Japon ont été confirmées par l'AIEA dans ses conclusions annuelles que l'ensemble du matériel nucléaire sert à des activités pacifiques. De plus, au-delà des obligations juridiques, comme mesure de transparence internationale, le Japon informe régulièrement du volume de ses stocks de plutonium, la toute dernière fois le 17 septembre.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant les observations faites par le représentant du Japon, la République populaire démocratique de Corée rejette totalement, une fois encore, cette allégation. Tout ce qui a été dit n'est tout simplement qu'une couverture politique. Il est avéré qu'en 1960 le Japon a conclu un accord nucléaire secret avec les États-Unis qui viole les trois principes non nucléaires, eux-mêmes non contenus dans un document juridique ou légitime. S'il était sérieux s'agissant de sa position non nucléaire, pourquoi le Japon hésite-t-il alors à adopter un document légitime?

Enfin, le Japon va vers la militarisation, cherche à devenir une puissance militaire. Il est en train de créer des différends territoriaux avec tous les pays voisins, notamment dans la péninsule coréenne, avec la Chine et la Russie. Le Japon exprime des revendications territoriales totalement infondées, qui ne visent qu'à promouvoir les intérêts expansionnistes et militaristes du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je n'ai aucunement l'intention de répéter la déclaration faite plus tôt pour réfuter les allégations du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Quant aux autres allégations infondées faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée à l'encontre du Japon, je préfère que ma délégation réserve l'exercice de son droit de réponse jusqu'à ce qu'une occasion plus appropriée se présente.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 85 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 30.